

LE 11 OCT. 2019



**Décision portant signature d'un marché de prestation de conseil en stratégies
et communication**

Le président du Pôle Métropolitain de l'Oise ;

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du Pôle Métropolitain de l'Oise en date du 16 janvier 2019 autorisant le président, jusqu'à la fin de son mandat, à prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R. 2123 – 1 ;

Considérant la mise en concurrence dont la publicité a été réalisée au bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP) dont le dossier de consultation a été mis en ligne sur le site marchesonline.com

Considérant la nécessité pour le Pôle Métropolitain de l'Oise de conclure un marché prestation de conseils en stratégie et communication,

Considérant les offres reçues ;

D E C I D E

Art. 1^{ER}. – Est autorisée la signature du marché avec la SAS CM International dont le siège social est situé 80, rue Galliéni – 92 773 Boulogne Billancourt Cedex.

Art. 2. – Le montant du marché en valeur est de 43 950 HT.

Art. 3. – Durée du marché : La durée globale d'exécution du marché est de 1 (un) an à compter de la notification du marché. Le marché ne sera pas reconduit.

Art. 4. – La dépense correspondante sera imputée sur les articles prévus à cet effet au budget primitif.

Art. 5. – Le directeur général des services et le trésorier de Beauvais municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Beauvais, le 2. X. 2019

Le président,


Philippe MARINI

Intervenants	Associé CMI 1400		Consultant senior CMI 900		Consultant senior CMI 900		Total Jours	Coût Total
	Tarif journalier Nbre de jours	Prix	Tarif journalier Nbre de jours	Prix	Tarif journalier Nbre de jours	Prix		
Action 1 - Réunion de lancement avec le Comité de pilotage de l'étude	0,5	700 €	0,5	450 €	-	€	1,0	1 150 €
Phase 1 - Identification des points forts du territoire : forces et faiblesses de chacun des thèmes forts pré-identifiés	2,0	2 800 €	12,75	11 475 €	12,75	11 475 €	27,5	25 750 €
Action 2 - Préparation de l'analyse documentaire et stabilisation du cadre d'analyse	0,5	700 €	0,5	450 €	0,5	450 €	1,5	1 600 €
Action 3 - Formalisation des écosystèmes d'acteurs des thèmes forts pré-identifiés	0,25	350 €	2,5	2 250 €	2,5	2 250 €	5,3	4 850 €
Action 4.1 - Analyse documentaire et collecte des données	0,5	700 €	3,5	3 150 €	3,5	3 150 €	7,5	7 000 €
Action 4.2 - Entretiens téléphoniques	-	€	3,0	2 700 €	3,0	2 700 €	6,0	5 400 €
Action 5.1 - Rédaction du livrable d'identification des secteurs porteurs et de description de leur évolution au regard des critères d'analyse proposés	0,5	700 €	3,0	2 700 €	3,0	2 700 €	6,5	6 100 €
Action 5.2 - Réunion de restitution du livrable au Comité de pilotage (et éventuelles modifications)	0,25	350 €	0,25	225 €	0,25	225 €	0,8	800 €
Phase 2 - Réalisation d'un benchmark de ces points forts dans un rayon de 400 à 500 km pour identifier partenaires et challengers potentiels	1,5	2 100 €	4,75	4 275 €	4,75	4 275 €	11,0	10 650 €
Action 6 - Préparation du benchmark	-	€	0,5	450 €	0,5	450 €	1,0	900 €
Action 7.1 - Réalisation du benchmark : analyse documentaire	-	€	1,75	1 575 €	1,75	1 575 €	3,5	3 150 €
Action 7.2 - Réalisation du benchmark : entretiens téléphoniques avec acteurs clés régionaux et nationaux (4-5 entretiens) et experts sectoriels nationaux (20 entretiens)	0,5	700 €	1,5	1 350 €	1,5	1 350 €	3,5	3 400 €
Action 8 - Rédaction du livrable formulant des préconisations quant aux synergies à rechercher dans un rayon de 400 à 500 km dans chacun des thèmes forts de spécialisation identifiés	1,0	1 400 €	1,0	900 €	1,0	900 €	3,0	3 200 €
Phase 3 - Préconisations stratégiques et de communication	2,0	2 800 €	2,0	1 800 €	2,0	1 800 €	6,0	6 400 €
Action 9 - Réunion de travail avec le Comité de pilotage	0,5	700 €	0,5	450 €	0,5	450 €	1,5	1 600 €
Action 10 - Rédaction du livrable de préconisations quant au positionnement stratégique à adopter pour poursuivre la structuration sur le territoire du Pôle métropolitain de thèmes forts de spécialisation	1,0	1 400 €	1,0	900 €	1,0	900 €	3,0	3 200 €
Action 11 - Rédaction du livrable de préconisations quant au positionnement de communication	0,5	700 €	0,5	450 €	0,5	450 €	1,5	1 600 €

Total jours intervention	6,0	20,0	19,5	45,5
Coût Total honoraires HT	8 400 €	18 000 €	17 550 €	43 950 €
Coût Total TTC				52 740 €

F4-2 Boulogne, le 31 juillet 2019

Signature

CM International
80, rue Gallieni
92773 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
01 47 12 53 00

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 OCT. 2019



14 OCT. 2019



POLE ADMINISTRATION
DIRECTION JURIDIQUE
DOSSIER SUIVI PAR SAMIRA MOULA
Tél. 03 44 15 68 36
Mél. : s.moula@beauvaisis.fr
N/Réf.:

Rh.

SAS CM International
80 rue Galliéni
92773 BOULOGNE-
BILLANCOURT

Objet : Notification du marché de prestation de conseil en stratégie et communication

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint aux fins de notification une copie de l'acte d'engagement et autres pièces contractuelles du marché cité en objet.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le représentant du pouvoir adjudicateur,
Le Président du pôle métropolitain de
l'Oise

Philippe Marini
Philippe MARINI

Code de la commande publique

- Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

- Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Rh

Prestations
intellectuelles

Pôle métropolitain de l'Oise

Acte d'engagement

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 OCT. 2019



**MARCHE DE PRESTATION DE
CONSEIL EN STRATEGIE ET
COMMUNICATION**

11

1
FF

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

ACTE D'ENGAGEMENT

OBJET DU MARCHE : MARCHE DE PRESTATION DE CONSEIL EN STRATEGIE ET COMMUNICATION

Personne publique

Pouvoir adjudicateur : Pôle métropolitain de l'Oise
Adresse : 48 rue Desgroux 60000 BEAUVAIS

Représentée par son président en exercice

Procédure de passation en référence au décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique : procédure adaptée - article R. 2123 - 1

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R2191-60 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique: Monsieur le Président

Copie de l'original, délivrée en exemplaire unique pour être remis à l'établissement de crédit, en cas de nantissement ou cession consentie dans les conditions de l'article R2191-46 du décret sus-visé.

Date : Signature :

.....

L'exemplaire unique pourra être remplacé au gré du maître d'ouvrage par le certificat de cessibilité.

Ordonnateur : Le président du Pôle métropolitain de l'Oise

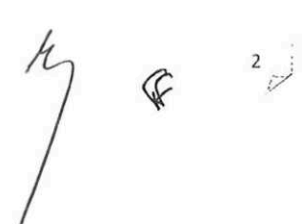
Comptable public ou Organisme chargé du paiement : Trésorier municipal de Beauvais

Les cessions de créance doivent être notifiées ou les nantissements signifiés à l'organisme désigné ci-dessus.

Transmis en préfecture le :

Date de notification le :

Cette notification vaut ordre de commencer les prestations.



ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE PHYSIQUE)

Je soussigné, contractant unique engageant ainsi ma personne, désigné dans le marché sous le nom de « TITULAIRE »

M..... agissant en mon nom personnel,
domicilié à

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

Après avoir pris connaissance des cahiers des clauses administratives et techniques particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre.

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :
N° Police :

- CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3-3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 1 - CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UNE PERSONNE MORALE)

Je soussigné, contractant unique, engageant ainsi ma personne, désignée dans le marché sous le nom de "titulaire"

M. François FARHI.....
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée CM INTERNATIONAL.....
ayant son siège social à 80 rue Gallieni – 92773 Boulogne-Billancourt Cedex.....

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître de l'ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

s.zavallone@cmi-strategies.com.....

Forme de la société : SAS..... Capital : 832 000 €

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET : 337 952 915 00037.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) : 7022 Z.....

- Numéro d'identification au registre du commerce : B337 952 915.....

Après avoir pris connaissance des cahiers des clauses administratives et techniques particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

- M'ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent mon offre,

- AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant les responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie : Generali.....
N° Police : AL 077 527 / AL 539 438

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3-3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

Compagnie :	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
N° police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 1 – CONTRACTANT (LE TITULAIRE EST UN GROUPEMENT DE PERSONNES)

NOUS soussignés,

- cotraitants conjoints,
- cotraitants solidaires,

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, désignées dans le marché sous le nom "le titulaire »

- 1^{er} cocontractant
 - **(cas d'une personne morale)**

M
agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital.....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

➤ **(cas d'une personne physique)**

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

et immatriculé au RCS desous le n°.....

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....
ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement conjoint, solidaire de chacun des membres du groupement pour ses
obligations contractuelles à l'égard de la maîtrise d'ouvrage,

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....
ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement conjoint.

La société (Cas de la personne morale)représentée par M.....
ou Monsieur (Cas de la personne physique), dûment mandaté à cet effet, est le
mandataire du groupement solidaire.

Adresse électronique nécessaire aux notifications par échanges dématérialisés faites par le maître
de l'ouvrage conformément à l'article 3 du CCAP :

.....

• **2^e cocontractant**

➤ **(cas d'une personne morale)**

M.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

Forme de la société..... Capital.....

- Immatriculée à l'INSEE :

• Numéro SIRET :

• Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

- Numéro d'identification au registre du commerce :

➤ **(cas d'une personne physique)**

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

et immatriculé au RCS desous le n°.....

• **3^e cocontractant**

➤ **(cas d'une personne morale)**

M.....

agissant au nom et pour le compte de la société dénommée

ayant son siège social à

RF 5

Forme de la société..... Capital.....

- Immatriculée à l'INSEE :

- Numéro SIRET :.....
- Code la nomenclature d'activité française (NAF) :.....

- Numéro d'identification au registre du commerce :

➤ **(cas d'une personne physique)**

M..... agissant en mon nom personnel,

domicilié à

et immatriculé au RCS deet sous le n°.....

après avoir pris connaissance des cahiers des clauses administratives et techniques particulières et des éléments qui sont mentionnés dans l'acte d'engagement,

- NOUS ENGAGEONS, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations aux conditions ci-après, qui constituent l'offre du groupement que nous avons constitué,

- AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, être titulaires d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que nous encourons :

<u>cocontractant</u>	<u>1^{er} cocontractant</u>	<u>2^{ème} cocontractant</u>	<u>3^{ème}</u>
Compagnie :
N° police :

- CONFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés à l'article 3.3 ci-après répondent aux conditions ci-dessus rappelées et qu'ils sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

	<u>1^{er} sous-traitant</u>	<u>2^{ème} sous-traitant</u>
Compagnie :
N° police :

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 90 (quatre vingt dix) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 2 - OBJET DU MARCHÉ - DESCRIPTION

2.1 Objet du marché

Le présent marché est un marché unique. Il a pour objet de mener une étude dont l'objectif serait d'identifier une ou plusieurs thématiques, que le territoire pourrait mettre en avant comme spécialité(s) et ainsi :

- disposer de données concrètes et d'une analyse sur les points forts de son territoire en recherche, formation et activité économique,
- identifier les partenaires et les challengers potentiels dans un rayon de 400 km sur les pôles de compétences existants ou en projet,
- obtenir des préconisations quant à son positionnement stratégique et de communication.

Cette étude serait suivie par la création d'un évènement permettant de promouvoir l'identité « R&D » du PMO, en affirmant sa volonté de développement économique par l'innovation. Ledit évènement pourrait à voir lieu mi-2019.

Les prestations sont définies et précisées dans le cahier des clauses techniques particulières.

2.2 Cas d'un marché à bons de commande

Le marché n'est pas un marché à bons de commande.

2.3 Décomposition du marché en tranches

Le marché ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches.

ARTICLE 3 - DUREE DU MARCHÉ - RECONDUCTION

3.1 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification.

3.2 Modalités de reconduction du marché

Le marché ne sera pas reconduit.

3.3 Délai d'établissement des documents

La liste des documents qui sera à fournir par le titulaire sont définis dans le CCTP. **Le titulaire devra respecter les délais sur lesquels il s'est engagé dans son planning de travail (calendrier).**

Les modalités d'acceptation par le pouvoir adjudicateur des documents produits par le titulaire sont définies à l'article 11 du CCAP.

3.4 Dossiers à fournir par le titulaire

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution du marché sont remis sur le ou les supports définis dans le IV du cahier des clauses techniques particulières.

- Pour satisfaire à cette obligation tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :
 - standard .zip
 - Adobe® Acrobat® .pdf
 - Rich Text Format .rtf
 - .doc ou .xls ou .ppt
 - le cas échéant, le format DWF
 - ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif
- Le prestataire est invité à :
 - ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
 - ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
 - traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

En cas de difficultés de récupération ou détection de virus, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au pouvoir adjudicateur ou son représentant, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 7 jours. En cas de retard dans la transmission de ce support, le pouvoir adjudicateur ou son représentant se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

ARTICLE 4 – MONTANT DE L'OFFRE ET FORME DU PRIX

4.1 Forme des prix

Le marché est passé à prix ferme non actualisable.

Les conditions de variation de prix sont définies à l'art. 5 du cahier des clauses administratives particulières.

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques en vigueur, au mois de **juin 2019 (mo)**

4.2 Montant de l'offre

Marché à prix forfaitaire

Les prestations du prestataire seront rémunérées par application d'un prix forfaitaire basé sur les conditions économiques définies ci-dessus :

- . montant H.T. : 43 950,00 Euros
- . au taux de T.V.A. de : 20 % Montant : 8 790,00 Euros
- . montant T.T.C. : 52 740,00 Euros

Le montant de l'offre comprend l'ensemble des dépenses nécessaires à l'exécution du marché : visites, réunions, déplacements.

Rémunération au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle :

Le montant indiqué ci-dessus inclut la rémunération forfaitaire versée au titulaire au titre des droits de propriété intellectuelle, dont le montant est fixé à 10% du prix du marché hors taxe.

Dans l'hypothèse où le titulaire est un groupement, la rémunération au titre des droits de propriété intellectuelle est incluse dans les montants identifiés dans la répartition ci-dessous.

En cas de groupement conjoint d'entreprises, la décomposition des prestations et paiements par cotraitant est précisée ci-dessous.

Décomposition du prix par mission et par cotraitant en cas de groupement conjoint :

Versement de la rémunération du mandataire du groupement :

La rémunération du mandataire du groupement pour sa mission de coordination est incluse dans le prix de ses prestations. Elle lui sera versée au fur et à mesure du versement de ses règlements.

Mission	Répartition			Montant HT
	Cotraitant 1 :	Cotraitant 2 :	Cotraitant 3 :	
TOTAL				

4.3 Sous-traitance

Le titulaire :

n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Dans le cas de sous-traitance, le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations que le titulaire, mandataire ou cotraitant envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement, les

noms de ces sous-traitants; le montant des prestations sous-traitées indiqué dans le tableau constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra céder ou présenter en nantissement.

Le titulaire annexe au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants (cf. modèle ci-joint). Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

ρ Cas d'une entreprise unique :

Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C.
	TOTAL =	

ρ Cas d'un groupement :

Nature de la prestation et cotraitant concerné	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation T.T.C
1 ^{er} cotraitant :
2 ^{ème} cotraitant :
3 ^{ème} cotraitant :
..... :	

ARTICLE 5 – REGLEMENT DES COMPTES - AVANCES

5.1 Délai de paiement

Le délai de paiement des acomptes, des règlements partiels définitifs éventuels ou du solde est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement par le maître d'ouvrage ou son représentant.

Le taux des intérêts moratoires est fixé à l'article 7.5 du cahier des clauses administratives particulières.

Le représentant du maître d'ouvrage est chargé des vérifications et contrôles définis au cahier des clauses administratives particulières concernant les paiements.

5.2 Modalités de paiement

Cas d'un titulaire unique

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché par virement établi à l'ordre du titulaire (joindre les BIC/Iban)

DESIGNATION DU TITULAIRE
Nom de l'entreprise : CM INTERNATIONAL
Raison sociale : SAS
Adresse : 80 rue Gallieni – 92773 Boulogne-Billancourt Cedex
Référence compte bancaire : 30056 00079 00792196810 35

Cas d'un groupement solidaire sans répartition des paiements

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché par :

o virement sur un compte ouvert au nom du mandataire solidaire (joindre un BIC/Iban).

o virement sur un compte commun ouvert au nom du groupement solidaire (joindre un BIC/Iban)

DESIGNATION DU MANDATAIRE
Nom de l'entreprise
Raison sociale
Adresse
Référence compte bancaire

Cas d'un groupement conjoint

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessus par virement établi à l'ordre des membres du groupement conjoint (joindre les BIC/Iban)

DESIGNATION DU COTRAITANT	REFERENCES BANCAIRES
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse	

Cas d'un groupement solidaire avec répartition des paiements

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché selon la répartition définie ci-dessous par virement établi à l'ordre de chacun des membres du groupement solidaire (joindre les BIC/Iban)

Cette possibilité de répartition des paiements ne saurait remettre en cause la solidarité des membres du groupement.

DESIGNATION DU COTRAITANT	PRIX TTC Préciser les tranches le cas échéant
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse Référence compte bancaire	

Nom de l'entreprise	DÉPOSÉ À LA PRÉFECTURE DE L'OISE LE 11 OCT. 2019
Raison sociale	
Adresse	
Référence compte bancaire	



5.3 Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

ARTICLE 6 – DECLARATIONS

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Les candidats établis dans un Etat autre que la France doivent produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat ne peut être délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité sera à remettre dans le délai mentionné au règlement de la consultation.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original

A Boulogne..... Le 31 juillet 2019

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, mandataire (ou des) prestataire(s)

"Lu et approuvé"

CM International
 80, rue Gallieni
 92773 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
 01 47 12 53 00

FF

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le présent marché se trouve ainsi conclu à la date figurant ci-dessus.

Les sous-traitants proposés à l'article 4.3 ci-dessus sont acceptés comme ayant droit au paiement direct dans les conditions indiquées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A *Carrepre*

Le *2.X.2019*

Le pouvoir adjudicateur

M.

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 11 OCT. 2019



<input type="checkbox"/> Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.
<input type="checkbox"/> Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement en cours de marché.
L'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a-t-il été délivré ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Si oui, l'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a-t-il été restitué ? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Pièces à joindre à l'acte spécial :

- Déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics ;
- Copie du jugement de redressement judiciaire du sous-traitant le cas échéant ;
- Les pièces justifiant de la capacité technique, professionnelle et financière du sous-traitant suivantes :

Capacités professionnelles :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Capacités techniques :

- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Capacités financières :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet de l'accord-cadre, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Les attestations d'assurances RCP du sous-traitant
- Les pièces des articles D 8222-5 ou D 8222-6 et 7 du Code du travail. Ces documents ne seront à fournir par le sous-traitant qu'à l'attribution du marché si le sous-traitant est présenté au stade de l'offre.

MAITRE DE L'OUVRAGE :

- Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

- Organisme chargé des paiements :

MARCHE :

- Objet :

- Titulaire :

M *FF*

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES :

- Nature :
- Durée :
- Montant HT :
- Montant TVA comprise :

SOUS-TRAITANT :

- Nom, raison ou dénomination sociale :
- Entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- Immatriculée à l'INSEE :
 - Numéro SIRET :
 - Code la nomenclature d'activité française (NAF) :

Numéro d'identification au registre du commerce :

- Adresse
- Compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE :
(A compléter impérativement)

- Avances :
- Modalités de calcul et de versement des acomptes :
- Date (ou mois) d'établissement des prix :
- Modalités de variation des prix :
- Stipulations relatives aux pénalités, primes, réfections et retenues diverses :

LA CESSION DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le titulaire affirme avoir obtenu dans la convention de sous-traitance, la cession ou la concession des droits de propriété intellectuelle sur les résultats qui seront réalisés par le sous-traitant, dans des conditions identiques à celles prévues dans son marché et lui permettant de rétrocéder ces droits au pouvoir adjudicateur à l'issue du marché.

A, le

Le titulaire du marché ou le mandataire du groupement :

.....

A, le

Le sous-traitant

.....

A, le

Le représentant du maître d'ouvrage

.....

Handwritten signature and initials

Il est rappelé aux sous-traitants que s'ils souhaitent sous-traiter les prestations qui leurs ont été confiées, ils devront faire accepter et agréer leurs sous-traitants en produisant l'ensemble des informations portées sur cet acte spécial.

A défaut d'obtenir une délégation de paiement du maître de l'ouvrage, une caution devra être produite dans le délai de 8 jours de l'acceptation de leur sous-traitant. La non production de cette copie de la caution au représentant du maître de l'ouvrage empêche l'exécution des travaux par le sous-traitant indirect.



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pôle métropolitain de l'Oise

Marchés publics

- Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique
- Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 11 OCT. 2019



Prestations intellectuelles

Cahier des clauses administratives particulières

MARCHE DE PRESTATION DE CONSEIL EN STRATEGIE ET COMMUNICATION

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

1.1 Objet du marché

Le marché, régi par le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières, a pour objet de mener une étude dont l'objectif sera d'identifier une ou plusieurs thématiques, que le territoire pourrait mettre en avant comme spécialité(s) et ainsi :

- disposer de données concrètes et d'une analyse sur les points forts de son territoire en recherche, formation et activité économique,
- identifier les partenaires et les challengers potentiels dans un rayon de 400 km sur les pôles de compétences existants ou en projet,
- obtenir des préconisations quant à son positionnement stratégique et de communication.

1.2 Sous-traitance

En cas de sous-traitance, le titulaire devra faire accepter le sous-traitant et agréer ses conditions de paiements conformément à la réglementation en vigueur (article L2193-1 à 5 et R2193-1 à 8 du Code de la commande publique).

À cet effet, il présentera le cadre d'acte spécial de sous-traitance annexé à l'acte d'engagement, dûment complété et signé en y joignant les pièces listées sur ce cadre d'acte spécial. En cours d'exécution du marché, le titulaire produira également l'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité ou une attestation ou mainlevée du bénéficiaire d'une cession ou nantissement de créances lorsque l'une ou l'autre aura été effectuée.

Après acceptation d'une sous-traitance de second rang et plus présentée par le sous-traitant de rang 1 et plus, ces derniers devront fournir, à défaut d'avoir obtenu du maître de l'ouvrage un accord sur une délégation de paiement, dans le délai de 8 jours de l'acceptation, une caution personnelle et solidaire garantissant le paiement de toutes les sommes dues par eux au sous-traitant de second rang et plus. La non production de cette caution emportera, dans les conditions définies à l'article 12.2 ci-dessous, résiliation du marché.

Les conditions de l'exercice de cette sous-traitance sont définies à l'article 3.6 du CCAG PI. Notamment, le maître d'ouvrage notifiera, après signature, à chaque sous-traitant concerné, l'exemplaire de l'acte spécial qui lui revient.

Les modalités de la cession des droits de propriété intellectuelle d'un sous-traitant au maître de l'ouvrage sont définies à l'article 9.4 "La cession des droits de propriété intellectuelle dans le cas d'une sous-traitance", ci-après.

1.3 Marché à bons de commande

Le marché n'est pas un marché à bons de commande.

1.4 Représentation des parties

Conformément aux articles 3.3 et 3.4.1 du CCAG PI, dès la notification du marché, le titulaire et le maître de l'ouvrage désignent une personne physique, habilitée à les représenter pour les besoins de l'exécution du marché et notifie cette désignation au maître de l'ouvrage ou au titulaire du marché.

En l'attente de cette désignation éventuelle et à défaut, les personnes physiques signataires de l'acte d'engagement sont seules habilitées à les engager.

D'autres personnes physiques peuvent être habilitées par le titulaire et le maître de l'ouvrage en cours d'exécution du marché.

1.5 Décomposition en tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

1.6 Durée du marché

La durée du marché est définie à l'article 3.1 de l'acte d'engagement.

1.7 Protection de la main d'œuvre et conditions de travail

Le titulaire, ou chaque cotraitant en cas de groupement, s'engage au respect des lois et règlements relatifs à la protection de la main d'œuvre et aux conditions de travail dans les conditions définies à l'article 6.1 du CCAG PI.

1.8 Réalisation de prestations similaires

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article R2122-7° du code de la commande publique, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui sont confiées au titre du présent marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

La durée pendant laquelle ces nouveaux marchés pourront être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du présent marché.

ARTICLE 2 - PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes, par ordre de priorité décroissante.

Il est fait application des dispositions de l'article 4.1 du CCAG PI, étant précisé que :

- la DPGF n'est pas contractuelle (**dérogation à l'article 4.1 du CCAG PI**)
- le planning de travail (calendrier)

Le CCAG applicable au marché est le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 (publié au JO du 16 octobre).

ARTICLE 3 - FORME DES NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS AU TITULAIRE

Pour les notifications au titulaire de ses décisions ou informations qui font courir un délai, le maître d'ouvrage prévoit d'utiliser la ou les formes suivantes qui permettent d'attester de la date et l'heure de leur réception :

- Remise contre récépissé daté
- Lettre recommandée avec accusé de réception postal
- Lettre par porteur avec récépissé du titulaire
- Echanges dématérialisés dans les conditions suivantes : via la plateforme de dématérialisation des marchés publics : <https://www.marchesonline.com>

L'article 1er de l'acte d'engagement précise l'adresse du titulaire pour les notifications dématérialisées.

Les notifications sont faites à l'adresse du titulaire mentionnée dans l'acte d'engagement ou, à défaut, à son siège social.

ARTICLE 4 - RETENUE DE GARANTIE

Le titulaire est dispensé de retenue de garantie.

ARTICLE 5 - PRIX - VARIATION DU PRIX

5.1 Mode d'établissement du prix du marché

Le prix du présent marché est réputé établi sur la base des conditions économiques définies à l'article 4.1 de l'acte d'engagement.

5.2 Forme du prix

Le présent marché est passé à prix ferme non actualisable.

5.3 Contenu des prix

Les prix du marché sont hors TVA, sauf mention dans l'acte d'engagement, et sont établis en considérant comme incluses toutes les sujétions normalement prévisibles pour l'exécution des prestations objet du marché, notamment, réunions techniques, visites, comités de pilotage.

En complément de l'article 10.1.3 du CCAG PI, les précisions suivantes sont apportées en matière de contenu des prix :

- **En cas de cotraitance conjointe ou solidaire**, les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations de coordination et contrôle effectuées par le mandataire, y compris les frais généraux, impôts, taxes ou autre, la marge pour risque et bénéfice ainsi que tous les frais consécutifs aux mesures propres à pallier d'éventuelles défaillances des membres du groupement et les conséquences de ces défaillances.
- **En cas de sous-traitance** les prix du marché sont réputés couvrir les frais de coordination et de contrôle par le titulaire des prestations confiées à ce sous-traitant, ainsi que les conséquences de ses défaillances.

Les prestations seront réglées par application du montant global et forfaitaire, au prorata de l'avancement des prestations.

Le prix du marché inclut la rémunération forfaitaire du titulaire au titre de la cession des droits de propriété intellectuelle, correspondant à 10% du prix du marché hors taxe.

ARTICLE 6 - AVANCE

Sans objet.

ARTICLE 7 – REGLEMENT DES COMPTES AU TITULAIRE

7.1 Transmission des demandes de paiement

Le titulaire transmet ses demandes de paiement par tout moyen permettant de donner date certaine.

7.2 Modalités de règlement

En complément des dispositions de l'article 11 du CCAG PI, les précisions suivantes sont apportées : le règlement du prix s'effectue en une seule fois après réalisation des prestations et décision de réception dans les conditions de l'article 11.8 du CCAG PI.

7.3 Demandes de paiement

Les demandes de paiement sont établies sur un modèle défini par le pouvoir adjudicateur ou son représentant.

7.3.1 Demande de paiement d'acompte

Lorsque le titulaire a droit au paiement d'acomptes conformément aux dispositions ci-dessus, la demande de paiement d'acompte est établie, conformément à l'article 11.4 du CCAG PI, par le titulaire.

Elle indique les prestations effectuées donnant droit à paiement pour la période considérée.

En complément des dispositions de l'article 11 du CCAG PI, la demande de paiement est datée et comporte, selon le cas :

- les références du marché ;
- le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors TVA et diminué des réfections le cas échéant, ou le montant des prestations correspondant à la période en cause;
- la décomposition des prix forfaitaires et le détail des prix unitaires ;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant les variations de prix établies HT et TTC ;
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique ;
- l'application de l'actualisation ou de la révision de prix ;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues ;
- la retenue de garantie, établie conformément aux stipulations du marché ;
- les pénalités éventuelles pour retard ;
- les avances à rembourser ;
- le montant de la TVA ;
- le montant TTC.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de compléter ou de rectifier les demandes de paiement d'acompte qui comporteraient des erreurs ou seraient incomplètes. Dans ce cas, il doit notifier au titulaire la demande de paiement rectifiée.

Dispositions applicables en matière de facturation électronique :

Outre les mentions légales, les factures électroniques transmises par le titulaire et le(s) sous-traitant(s) admis au paiement direct comportent les mentions suivantes :

- 1° La date d'émission de la facture ;
- 2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;
- 3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;
- 4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;
- 5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;
- 6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;
- 7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;
- 8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;
- 9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;
- 10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;
- 11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires.

Elles comportent également le numéro d'identité de l'émetteur (ou à défaut, son identifiant) et celui du destinataire de la facture.

Le dépôt, la transmission et la réception des factures électroniques sont effectués exclusivement sur le portail de facturation Chorus Pro. Lorsqu'une facture est transmise en dehors de ce portail, la personne publique peut la rejeter après avoir rappelé cette obligation à l'émetteur et l'avoir invité à s'y conformer.

La date de réception d'une demande de paiement transmise par voie électronique correspond à la date de notification du message électronique informant l'acheteur de la mise à disposition de la facture sur le portail de facturation (ou, le cas échéant, à la date d'horodatage de la facture par le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat pour une facture transmise par échange de données informatisé).

7.3.2 Demande de règlement partiel définitif

Lorsque le titulaire a droit à un règlement partiel définitif conformément aux dispositions ci-dessus, les demandes de paiement des règlements partiels définitifs sont établies, conformément aux articles 11.4 et 11.8 du CCAG PI ainsi qu'à l'article 7.3.1 ci-dessus, par le titulaire, dans un délai de 45 jours à compter de chaque décision distincte de réception des prestations ou dans un délai de 10 jours suivant la parution de l'index de référence permettant le calcul de la révision du solde ou de la révision définitive, si celle-ci est postérieure.

Le titulaire transmet le décompte correspondant au règlement partiel définitif qui comporte en outre les parties suivantes :

- une récapitulation des acomptes perçus pour l'ensemble des prestations du marché objet du projet de décompte,

- le cas échéant, une demande de paiement correspondant :
 - o aux sommes dues le dernier mois d'exécution, si le titulaire n'a pas produit une demande d'acompte pour ces prestations ;
 - o au solde du règlement partiel définitif.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de compléter ou de rectifier la demande de paiement et le décompte partiel définitif qui comporteraient des erreurs ou seraient incomplets. Dans ce cas, il doit notifier au titulaire la demande de paiement rectifiée.

7.3.3 Solde du marché

La demande de paiement du solde est établie, conformément à l'article 7.3.1 ci-dessus et à l'article 11.8 du CCAG PI, par le titulaire :

- dans un délai de 45 jours à compter soit :
 - o de la décision de réception des prestations
 - o de la dernière décision de réception distincte en cas de règlement partiel définitif

Le titulaire transmet le décompte pour solde qui comporte en outre les parties suivantes :

- une récapitulation des acomptes et/ou règlements partiels définitifs perçus pour l'ensemble des prestations du marché objet du projet de décompte,
- le cas échéant, une demande de paiement correspondant :
 - o aux sommes dues le dernier mois d'exécution, si le titulaire n'a pas produit une demande d'acompte pour ces prestations ;
 - o au solde du marché.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de compléter ou de rectifier la demande de paiement et le décompte pour solde qui comporteraient des erreurs ou seraient incomplets. Dans ce cas, il doit notifier au titulaire la demande de paiement rectifiée.

7.4 Règlements en cas de cotraitants

En cas de cotraitance, seul le mandataire du groupement est habilité à présenter les demandes de paiement.

En cas de groupement solidaire, il sera procédé à un règlement séparé de chacun des cotraitants, si la répartition des paiements est identifiée à l'article 4.2 de l'acte d'engagement. Le mandataire du groupement indique dans chaque demande de paiement qu'il transmet au maître d'ouvrage, la répartition des paiements pour chacun des cotraitants. L'acceptation d'un règlement à chacun des cotraitants solidaires ne saurait remettre en cause la solidarité des cotraitants.

7.5 Intérêts moratoires

Le défaut de paiement des avances, des acomptes des règlements partiels définitifs éventuels et du solde dans le délai fixé par le marché donne droit à des intérêts moratoires, calculés depuis l'expiration dudit délai jusqu'au jour du paiement.

Le taux des intérêts moratoires applicables en cas de dépassement du délai maximum de paiement est le taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne (BCE) à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré du dernier taux en vigueur référencé de la BCE.

A ces intérêts moratoires, s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

ARTICLE 8 - DELAIS - PENALITES

Par dérogation à l'article 14.3 du CCAG PI, aucune exonération de pénalité ne sera appliquée.

Les documents à produire par le titulaire dans un délai fixé par le marché doivent être transmis par le titulaire par tout moyen permettant d'attester de leur date de réception par le maître d'ouvrage.

8.1 Etablissement des documents

8.1.1 Délais d'établissement

Les délais d'établissement des documents d'études sont fixés à l'article 3.3 de l'acte d'engagement.

Par dérogation à l'article 26.4 du CCAG PI, le titulaire n'a pas à aviser le maître d'ouvrage de la date à partir de laquelle les documents lui seront présentés.

8.1.2 Pénalités pour retard

Il sera fait application de l'article 14.1 du CCAG PI.

8.2 Pénalités en cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé

Dans le cas où le maître de l'ouvrage est informé par un agent de l'inspection du travail que son cocontractant titulaire du marché ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L. 8221-3 à L. 8221-5 du code du travail, il pourra lui appliquer des pénalités fixées à 10 % dans les conditions suivantes.

Cette pénalité sera appliquée si, après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception, de faire cesser sa situation irrégulière, le cocontractant n'apporte pas au maître de l'ouvrage la preuve qu'il a mis fin à la situation délictuelle. A défaut de correction des irrégularités signalées dans le délai de quinze jours, le maître d'ouvrage en informe l'agent de l'inspection du travail auteur du signalement et peut appliquer les pénalités prévues par le contrat.

S'il n'applique pas les pénalités, le maître de l'ouvrage pourra rompre le contrat, sans indemnité, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 9 - UTILISATION DES RESULTATS

9.1 Dispositions générales

L'utilisation des résultats est régie par le CCAG PI. Il est entendu que les résultats au sens du présent CCAP s'entendent des résultats tels que définis par l'article 23.1 du CCAG PI et des prestations qui seraient inachevées, qu'elles aient ou non été payées par le pouvoir adjudicateur, au jour de la résiliation anticipée ou de la défaillance de l'un des membres du groupement lorsque le maître d'œuvre est un groupement de personnes.

Le titulaire du marché s'engage à ne pas faire obstacle à l'utilisation, par le maître de l'ouvrage, de ses prestations inachevées, en ne divulguant pas les dites prestations au motif de leur inachèvement. Il s'engage à transférer au maître de l'ouvrage tous les travaux et ébauches de travaux réalisés en exécution du marché.

9.2 Régime des droits

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du maître de l'ouvrage et du maître d'œuvre en la matière est :

L'option B (cession des droits du titulaire du marché au maître d'ouvrage) telle que définie au chapitre V du CCAG-PI.

Dans les conditions particulières suivantes :

En contrepartie de la rémunération versée au titulaire du marché, celui-ci cède au maître d'ouvrage et aux tiers, à titre exclusif, pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits d'auteur, les droits de propriété intellectuelle qu'il détient ou qu'il a obtenus de l'auteur sur les prestations accomplies en exécution du marché.

Ces droits comprennent, notamment :

- Pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, de faire reproduire ou d'autoriser un tiers à reproduire, sans limitation de nombre, tout ou partie des résultats, sur tout support et/ou moyen notamment support papier, optique, magnétique, numérique, informatique ou électronique ; reproduction au sein d'une base de données ou photothèque analogique ou numérique ;
- pour le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter les résultats par tout moyen de diffusion, notamment par voie d'exposition, et/ou support électronique, numérique, informatique, télématique, de télécommunications et de communication électronique, par les réseaux notamment internet et/ou intranet et ce, auprès du public en général ou de catégories de public en particulier ;
- pour le droit de distribuer : le droit de distribuer, de faire distribuer ou d'autoriser un tiers à distribuer les résultats, notamment par la mise sur le marché, à titre onéreux ou gratuit, en tout ou partie, par tout procédé et sur tout support et ce, pour tout public et sans limitation
- le droit d'adaptation : le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter les résultats, notamment en les modifiant par ajout, par suppression, par réorganisation ou retouche des différents éléments constitutifs du résultat, par fusion avec d'autres documents ou résultats issus du marché, par retouche du format des résultats, par traduction dans une autre langue, dans le respect du droit au respect de l'auteur, et ce, en une ou plusieurs fois ;

Toute exploitation à des fins commerciales des résultats, hormis dans les cas par ailleurs prévus par le présent marché, sera soumise à l'accord préalable du titulaire, et devra faire l'objet d'une convention spécifique délimitant l'objet de l'exploitation commerciale, la rémunération subséquente au bénéfice du titulaire.

Par ailleurs, au titre du présent contrat, le maître d'ouvrage dispose du droit de rétrocéder à des tiers de son choix, en tout ou partie, sous quelque forme que ce soit, notamment par une cession, une licence ou tout autre type de contrat, sous toute forme, tout ou partie des droits cédés à titre temporaire ou définitif.

En tant que de besoin et en fonction de l'état de la technique au jour de la signature des présentes la cession porte sur l'utilisation des résultats sur tout format présent et à venir linéaire ou non-linéaire, tout vecteur de communication et support de toute nature, tels que tout moyen électronique, de télécommunication et de communication électronique, intranet, internet, extranet, ADSL, WAP, i-mode, GSM, GPRS, UMTS et sur tout support présent et à venir, notamment papier, électronique, magnétique, disque, réseau, disquette, CD ou DVD.

9.3 Cession du droit de reproduction de l'image du ou des réalisations résultant de l'étude

Le titulaire du marché cède au pouvoir adjudicateur, sans rémunération supplémentaire, le droit de reproduire l'image du ou des réalisations résultants de ses études. Ainsi, il cède ce droit à titre exclusif, pour le monde entier et pour toute la durée légale des droits d'auteur, le droit de :

- Pour le droit de reproduction : le droit de reproduire, de faire reproduire ou d'autoriser un tiers à reproduire, notamment par fixation, enregistrement, numérisation, sans limitation de nombre, tout ou partie des images fixes ou animées, sur tout support et/ou moyen notamment support papier, optique, magnétique, numérique, informatique, audiovisuels sous forme de vidéogrammes ; reproduction au sein d'une base de données ou photothèque analogique ou numérique ;
- pour le droit de représentation : le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter les images fixes ou animées par tout moyen, notamment par voie d'exposition, et/ou support papier, électronique, numérique, informatique, télématique, de télécommunications et de communication électronique et ce, auprès du public en général ou de catégories de public en particulier ;
- pour le droit de communication : le droit de communiquer, de faire communiquer ou d'autoriser un tiers à communiquer les images fixes ou animées, notamment la mise à disposition du public ou de catégories de public, par fil ou sans fil, y compris câble, satellite, réseau téléphonique, ondes hertziennes, de manière à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement ;
- pour le droit de distribution : le droit de distribuer, faire distribuer ou autoriser un tiers à distribuer et particulièrement par la mise sur le marché, à titre onéreux ou gratuit, y compris pour la location ou la vente des images fixes ou animées, en tout ou partie, par tout procédé et sur tout support et ce, pour tout public et sans limitation ;
- pour le droit d'adaptation : le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter les images fixes ou animées, notamment de modifier, de retoucher le cadrage, la couleur, le format d'image, de mixer, assembler, condenser les images, d'incorporer des éléments textuels et d'en assurer la portabilité sur tout support, et ce, en une ou plusieurs fois ;

En conséquence de la cession des droits consenties, le pouvoir adjudicateur est libre d'exploiter et/ou d'autoriser un tiers à exploiter la reproduction de l'image fixe et/ou animée des réalisations résultants des études fixée sur tout support pour les modes d'exploitation visés ci-après sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Dans le domaine de la presse : pour toute insertion de toute nature dans tout magazine, quotidien, revue périodique ou non, revue interne et d'une manière générale toute publication gratuite ou payante en France et dans tous les autres pays, y compris accessibles par les réseaux numériques;
- Dans le domaine de l'édition : pour être intégré dans tout ouvrage, livre, guide, carte postale, fascicule, catalogue, plaquette, dépliant, brochure, prospectus, affiches que ces éléments soient commercialisés ou distribués à titre gratuit ;

- Dans le domaine de l'évènementiel : par l'organisation d'expositions, itinérantes ou non, y compris les expositions dans l'environnement numérique, sur tous supports;
- Dans le domaine de la communication et de la publicité : pour tout type de publicité, de promotion ou de prospection, pour être intégré dans un vidéogramme, dans une présentation power point ou sous tout autre format, au sein d'un site web ou wap, portail ou intranet ;
- Par la constitution d'une base de données d'images.

La cession ainsi consentie au pouvoir adjudicateur ne prive cependant pas le titulaire d'exercer par lui-même, concurremment, les mêmes droits d'exploitation sur l'image des réalisations résultant de ses études, notamment pour la réalisation d'un livre de photos de ses travaux.

9.4 Cession des droits de propriété intellectuelle dans le cas d'une sous-traitance

Le titulaire du marché s'engage, en cas de sous-traitance, à obtenir, dans la convention de sous-traitance, la cession ou la concession des droits de propriété intellectuelle sur les résultats réalisés par le sous-traitant, dans des conditions identiques à celles prévues dans le présent marché et lui permettant de rétrocéder ces droits au pouvoir adjudicateur à l'issue du marché.

Dans l'hypothèse où le titulaire du marché est un groupement de personnes, le mandataire du groupement s'engage, en cas de recours à la sous-traitance pour pallier la défaillance d'un membre du groupement dans l'exécution de ses prestations au titre du présent marché, à faire son affaire d'obtenir, dans la convention de sous-traitance, la cession ou la concession des droits de propriété intellectuelle sur les résultats réalisés par le sous-traitant, dans des conditions identiques à celles prévues dans le présent marché et lui permettant de rétrocéder ces droits au pouvoir adjudicateur à l'issue du marché.

ARTICLE 10 - ARRET DE L'EXECUTION DE LA PRESTATION

Dans la mesure où des parties techniques sont prévues dans l'acte d'engagement et ce conformément à l'article 20 du CCAG PI, le maître d'ouvrage ou son représentant se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des prestations au terme de chacune de ces parties techniques sans indemnité.

Par dérogation à l'article 20 du CCAG PI, dans le cas où l'arrêt de l'exécution de la prestation au terme d'une partie technique est temporaire, il n'entraîne pas la résiliation du marché. Dans les autres cas, l'arrêt emporte résiliation du marché. La décision prise précise si l'arrêt est temporaire ou définitif.

ARTICLE 11 - RECEPTION / ACHEVEMENT DE LA MISSION

11.1 Réception des documents

Le maître d'ouvrage ou son représentant procédera à la réception des documents produits par le titulaire dans un délai de deux mois à compter de la date de remise de ces documents au maître d'ouvrage ou son représentant, conformément à l'article 26.2 du CCAG PI.

Par dérogation à l'article 26.5 du CCAG PI, le maître d'ouvrage n'a pas à aviser le titulaire des jours et heures de la vérification des documents remis pour acceptation.

L'absence de réponse du maître d'ouvrage ou de son représentant dans les délais ci-dessus vaut acceptation des documents.

11.2 Achèvement de la mission

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision du maître d'ouvrage ou de son représentant, dans les conditions de l'article 27 du CCAG PI, constatant que le titulaire a rempli ses obligations, dans un délai de deux mois à compter de la demande du titulaire. L'absence de décision dans ce délai vaut réception des prestations.

ARTICLE 12 - RESILIATION DU MARCHÉ

Article L2195-1

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 6 du Code de la commande publique et des dispositions législatives spéciales, l'acheteur peut résilier le marché dans les cas prévus ci-dessous :

Article L2195-2

L'acheteur peut résilier le marché en cas de force majeure.

Article L2195-3

Lorsque le marché est un contrat administratif, l'acheteur peut le résilier :

- 1° En cas de faute d'une gravité suffisante du cocontractant ;
- 2° Pour un motif d'intérêt général, conformément aux dispositions du 5° de l'article L. 6.

Article L2195-4

Lorsque le titulaire est, au cours de l'exécution du marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionné aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

L'acheteur peut alors résilier le marché pour ce motif.

Toutefois, l'acheteur ne peut prononcer la résiliation du marché lorsque l'opérateur économique fait l'objet d'une procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce, à condition que celui-ci l'ait informé sans délai de son changement de situation.

Article L2195-5

Lorsqu'un marché n'aurait pas dû être attribué à un opérateur économique en raison d'un manquement grave aux obligations prévues par le droit de l'Union européenne en matière de marchés qui a été reconnu par la Cour de justice de l'Union européenne dans le cadre de la procédure prévue à l'article 258 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, l'acheteur peut le résilier.

Article L2195-6

L'acheteur peut résilier le marché lorsque l'exécution du contrat ne peut être poursuivie sans une modification contraire aux dispositions prévues au chapitre IV du présent titre.

Il sera fait, le cas échéant, application des articles 29 à 36 inclus du CCAG PI avec les précisions suivantes.

12.1 Règles applicables en cas de résiliation du marché

Article R2191-30

En cas de résiliation totale ou partielle du marché, les parties peuvent s'accorder, sans attendre la liquidation définitive du solde, sur un montant de dettes et de créances, hors indemnisation éventuelle, acceptées par elles, à titre provisionnel.

Si le solde est créditeur au profit du titulaire, l'acheteur lui verse 80 % de ce montant. S'il est créditeur au profit de l'acheteur, le titulaire lui reverse 80 % de ce montant. Un délai peut être

accordé au titulaire pour s'acquitter de sa dette. Dans cette hypothèse, le titulaire doit fournir la garantie prévue à l'article R. 2191-44.

Article R2191-31

En cas de résiliation du marché ouvrant droit à indemnisation, si les parties ne parviennent pas, dans un délai de six mois à compter de la date de la résiliation, à un accord sur le montant de l'indemnité, le titulaire perçoit, à sa demande, le montant que l'acheteur a proposé.

Article R2191-44

En cas de résiliation d'un marché qui n'a pas prévu de retenue de garantie, lorsqu'un délai est accordé au titulaire dans les conditions prévues à l'article R. 2191-30 pour reverser à l'acheteur 80 % du montant de l'éventuel solde créditeur apparu au profit de celui-ci, le titulaire fournit une garantie à première demande ou, si l'acheteur ne s'y oppose pas, une caution personnelle et solidaire.

Article R2192-26

En cas de versement d'une indemnité de résiliation, le délai de paiement de cette indemnité court à compter de la date à laquelle le montant de l'indemnité est arrêté, une fois la décision de résiliation notifiée.

ARTICLE 13 - ASSURANCES

Le titulaire doit justifier au moyen d'une attestation portant mention de l'étendue de la garantie au moment de la consultation, puis en cours d'exécution de ses prestations si le contrat dure plus d'une année, qu'il est titulaire d'une assurance de responsabilité civile contractée auprès d'une compagnie d'assurance de solvabilité notoire, couvrant les conséquences pécuniaires des responsabilités pouvant lui incomber à quelque titre que ce soit, y compris du fait de ses sous-traitants ou cotraitants si le titulaire est mandataire du groupement, à raison des dommages de toute nature causés au tiers, y compris la maîtrise d'ouvrage. Cette garantie sera maintenue en vigueur pendant toute la durée du contrat.

Les polices d'assurances devront prévoir des montants de garantie suffisants pour la couverture des risques encourus et inclure les conséquences de toute solidarité.

Le titulaire s'engage à obtenir de ses sous-traitants la justification de souscriptions d'assurances garantissant leurs responsabilités dans les mêmes conditions que celles précisées ci-dessus.

Il s'engage à maintenir les assurances requises en état de validité pour la durée de ses responsabilités.

ARTICLE 14 - DISPOSITIONS APPLICABLES EN CAS DE TITULAIRE ÉTRANGER

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE LA SEINE
LE 11 OCT. 2019

La loi française est seule applicable au présent marché.

Tout rapport, toute documentation, toute correspondance relatifs au présent marché doit être rédigé en langue française.

En cas de litige, les tribunaux du lieu d'exécution de la prestation sont seuls compétents.

ARTICLE 15 - DEROGATIONS AU CCAG PI

Articles du CCAG PI auxquels il est dérogé	Articles du CCAP par lesquels sont introduites ces dérogations
4.1	2
14.3	8
26.4	8.1.1
20	10
26.5	11.1
32, 34.3 et 34.5	12.2

Fait à *Boulogne* le *31/07/2019*

Accepté par le représentant de la société *Francis FARTI, Président*


EM International
80, rue Galliéni
92773 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex
01 47 12 53 00

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 11 OCT. 2019



Etude d'identification des thématiques de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

Proposition d'intervention de CMI

Philippe BASSOT
06 84 22 32 35

31 Juillet 2019



Pôle
Métropolitain
de l'Oise | AGGLOMÉRATIONS
BEAUVAIS | COMPIÈGNE | CREIL



DÉNOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART

CMI



- I. Contexte**
- II. Objectifs
- III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts
- IV. Démarche et livrables
- V. Présentation et organisation de l'équipe
- VI. Planning et budget
- VII. Annexes
 - CV des intervenants de l'équipe
 - Références détaillées

Un contexte régional marqué par l'émergence de la nouvelle région et la consolidation des dynamiques métropolitaines du territoire

1. Une relation des EPCI avec l'exécutif régional renouvelée par l'émergence de la nouvelle région

- La fusion des régions Picardie et Nord-Pas-de-Calais au profit des Hauts-de-France et l'application des lois MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles) et NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) ont abouti à l'émergence de nouveaux modes d'interaction entre EPCI et pouvoir régional.
- Le 8 juillet 2016, la Région a validé sa **Politique Régionale d'Aménagement et d'Equilibre des Territoires (PRADET) 2016-2021**, nouveau dispositif dédié à l'aménagement du territoire via l'accompagnement de projets structurants portés par des intercommunalités ou territoires :
 - ✓ Depuis son lancement, le dispositif a accompagné et subventionné près de 200 projets centrés sur la création d'emplois, l'attractivité, la compétitivité économique et la cohésion des territoires (notamment l'équilibre entre zones urbaines et rurales)
 - ✓ Exemples : Création d'une maison de la santé, de tiers-lieux numériques, d'équipements sportifs/culturels et d'une médiathèque.
- La Région a par ailleurs créé **quatre fonds d'aide spécifiques à destination des territoires** pour une enveloppe globale de 325M€ sur la période 2016-2021: le fonds dédié aux projets d'enjeux intercommunaux, le fonds de redynamisation rurale, le fonds d'appui à l'aménagement du territoire et le **fonds d'appui aux dynamiques métropolitaines**. Celui-ci soutient des projets majeurs s'inscrivant dans les priorités régionales, au service de démarches d'excellence, de la compétitivité économique ou de l'attractivité au niveau régional et infrarégional. Les porteurs peuvent être des métropoles ou des pôles métropolitains.

2. Les grandes dynamiques métropolitaines au sein de la région Hauts-de-France

- Le territoire régional est structuré par huit dynamiques métropolitaines, diverses par leur taille et par leur objet :

1	Métropole Européenne de Lille 1 140 000 habitants, 90 communes
2	Pôle métropolitain de la Côte d'Opale 785 000 habitants, 11 EPCI
3	Pôle métropolitain Hainaut Cambrésis 750 000 habitants, 9 EPCI
4	Pôle métropolitain Artois-Douais 440 000 habitants, 8 EPCI
5	Pôle métropolitain de l'Artois 643 000 habitants, 3 EPCI
6	Pôle métropolitain Audomarois 132 000 habitants, 2 EPCI
7	Pôle métropolitain du Grand Amiénois 388 000 habitants, 8 EPCI
8	Pôle métropolitain de l'Oise 277 000 habitants, 3 EPCI

Dans ce contexte, les agglomérations de Beauvais, de Compiègne et de Creil ont souhaité créer un pôle métropolitain : le Pôle Métropolitain de l'Oise

- Le Pôle métropolitain de l'Oise (PMO) a pour objectif d'instiguer une dynamique métropolitaine dans la partie méridionale de l'ex-Picardie, dénuée de ville-métropole, afin de devenir un interlocuteur privilégié de la Région et mieux porter les intérêts de ce territoire.
- Le PMO se concentre sur des thématiques de développement économique et d'innovation, notamment :
 - ✓ Accompagner les mutations industrielles
 - ✓ Offrir un environnement favorable aux entreprises et à leurs salariés
 - ✓ Soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières
 - ✓ Valoriser ensemble l'image de territoire d'innovation et d'industrie
- Le positionnement du PMO sur ces thèmes vient également remplacer l'action que menait le département de l'Oise dans ces domaines, avant la modification de son champ de compétences. Il permet le maintien d'une compétence économique de proximité à l'échelle du territoire.

De nombreux atouts

- Un tissu industriel établi dans les secteurs du travail des métaux, de l'agro-business, de l'agro-alimentaire, de l'aéronautique de la chimie verte, des biotechnologies, de l'électronique, de la pharmacie et de la cosmétique.
- Infrastructures de qualité : excellent maillage routier et autoroutier, aéroport de Beauvais-Tillé, proximité de l'aéroport de Roissy, port fluvial de « Paris-Oise » à Longueuil-Sainte-Marie, deux plateformes fluviales (Nogent sur Oise et St-Leu d'Esserent).
- Trois bassins d'emplois pour une main d'œuvre totale de 79 150.
- Une agence de développement économique, SODA, dédiée au Sud Oise.
- Proximité avec Paris et ses grands donneurs d'ordre

Des défis à relever

- Une proximité de la région parisienne vecteur de concurrences (fuites d'étudiants vers les grandes universités franciliennes, risque de n'être vu que comme l'arrière-cour de groupes installés en région parisienne)
- Un nombre encore insuffisant de créations d'entreprises innovantes.
- Une masse critique de recherche publique relativement faible
- Peu d'entreprises de haute-technologie
- Décalage croissant entre la qualification des jeunes et l'offre d'emploi
- Insuffisance des retombées industrielles significatives

Carte d'identité du Pôle métropolitain de l'Oise

Date de création	1 ^{er} janvier 2018
Agglomérations fondatrices	Communauté d'agglomération du Beauvaisis Communauté d'agglomération Creil Sud Oise Agglomération de la Région de Compiègne
Nombre d'habitants	277 000
Superficie	2344 km ² (40% de l'Oise)
Bassins d'emploi	3 (Compiègne, Beauvais et le Sud-Oise) Main d'œuvre: 79 150* personnes en 2016
Leaders industriels	Nestlé, Spontex, ISAGRI, Tereos, Plastic Omnium, AGCO, EVOLUPHARM
Enseignement supérieur	Université de Technologie de Compiègne (UTC) Institut Polytechnique LaSalle (UniLassale) Université Picardie Jules Verne ESCOM ESC Compiègne
Pôles de compétitivité	IAR (bioéconomie)
Ecosystèmes de recherche et innovation	Parc d'activités Alata (incluant l'INERIS) Parc technologique des Rives de l'Oise (mécanique, acoustique, chimie verte, biotechnologies et environnement) Parc d'activités du Bois de Plaisance (matériaux intelligents) Eco-Park de Beauvais-Tillé (activités mixtes) Start Lab Beauvais

* Données et définition INSEE du bassin d'emploi

Le Pôle Métropolitain souhaite poursuivre et affiner la réflexion initiée par l'UTC pour identifier des thèmes-secteurs de spécialisation pour son territoire

1. La démarche des agrégats thématiques territorialisés de l'UTC

- L'Université de Technologie de Compiègne (UTC) a initié dans son plan stratégique lancé en 2017 le concept d'**agrégat thématique territorialisé**. Inspiré des pratiques de la Silicon Valley, il s'agit d'une dynamique d'innovation sur un territoire déterminé, incluant des collectivités territoriales, des entreprises ou des centres de recherche. Bien qu'étant centré sur un territoire spécifique quant à leur objet, ils ne sont pas fermés à la coopération avec des acteurs extérieurs à celui-ci.
- L'idée est de **stimuler et d'accompagner les mutations industrielles sur le territoire du PMO, en collaboration avec les entreprises et au service de leur compétitivité**. La complexité et le coût de l'innovation dans l'industrie appellent en effet une politique volontariste de la part des territoires.
- Les réflexions menées par les groupes de travail mêlant acteurs économiques, académiques et des territoires ont abouti à une liste de **sept agrégats** qui peuvent servir d'axe à la politique de développement économique du territoire :
 1. **Naturalité**
 2. **Résilience**
 3. **Industrie du Futur**
 4. **Santé**
 5. **Aéronautique**
 6. **Energie et bioressources**
 7. **Eau**
- L'objectif est qu'à l'horizon de fin 2019, chaque agrégat puisse générer un projet concret à déployer pour amorcer une dynamique et densifier le tissu industriel de la filière.

2. L'articulation avec les priorités régionales des Hauts-de-France

- La région Hauts-de-France a par ailleurs déterminé des priorités dans le cadre de son SRDEII tandis que l'ex-Région Picardie s'était dotée d'un 3S, au sein desquels peuvent s'inscrire les secteurs clés du PMO.



SRDEII Hauts-de-France

- **Axe Troisième Révolution Industrielle**, autour des thématiques sur l'Usine du Futur, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire.
- **Axe Euro-Hub**, avec le développement de la logistique sur l'axe Rotterdam/Anvers – Europe du Sud et autour du futur Canal Seine-Nord-Europe, qui touche l'Oise.
- **Axe Welcome EU**, avec le développement de l'aura internationale de l'UTC et d'UniLaSalle.

Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) Picardie

- **Axe 3 : Retenir les spécialisations compétitives facilitant la mutation vers une économie décarbonée**, avec la bioéconomie, les bioraffineries territorialisées, la chimie du végétal, l'agro-machinisme, l'agriculture de précision, les bioénergies, la méthanisation agricole, la conception et la production de véhicules plus éco-performants et de matériaux innovants.
- **Axe 4 : Entretenir et développer la différenciation de demain dans les domaines en émergence** : chirurgie reconstructive, véhicules intelligents, innovation sociale.

L'UTC avait identifié 7 agrégats thématiques qui sont aujourd'hui pour partie les thèmes forts de spécialisation que le Pôle Métropolitain souhaite documenter et soutenir

	1	2	3	4	5	6	7
Sept agrégats thématiques	Naturalité	Résilience, sécurité, intelligence des données	Industrie du Futur	Santé Bio-ingénierie en santé	Aéronautique	Energie et bioressources	Eau Innovation agricole
Atouts comparatifs (sélection représentative)	<p>Présence du secteur de l'agroalimentaire classique et biologique (Nutrition et Santé)</p> <p>Cosmetic Valley de l'Oise (Colgate Palmolive, Chanel, LVMH)</p> <p>Présence de l'entière de la filière industrielle des produits de beauté</p> <p>Patrimoine naturel forestier (Parc Naturel régional Oise-Pays de France, Forêt domaniale de Compiègne)</p>	<p>UTC (laboratoire Heudiasyc)</p> <p>Projet INTEREG STAR2Cs sur l'adaptation aux changements climatiques (Agence d'urbanisme Oise les vallées)</p> <p>Intelligence Campus Entreprise de la DRM à Creil (nouvelles technologies du renseignement)</p> 	<p>ITI Picardie (centre de formation autour des métiers de l'industrie 4.0)</p> <p>Collaborations entre l'UTC et des industries locales (PlasticOmnium, Saint-Gobain)</p> <p>Laboratoire Heudiasyc (SIC, machine learning)</p> <p>Laboratoire Roberval (maîtrise des procédés et mathématiques appliquées)</p> <p>Base industrielle forte (Cybernetix, SAS Pivert, Oxbiolab, Bostik-Arkema, Plastic Omnium)</p>	<p>UTC (filière bio ingénierie)</p> <p>Présence de grands groupes (Sanofi)</p> <p>EQUIPEX FIGURES (refiguration des patients)</p> <p>LABEX MS2T (Ingénierie pour la santé)</p> <p>Laboratoire BMBI (UTC, biomécanique et bioingénierie)</p> <p>Chaire e-Biomed (UTC)</p>	<p>Présence de l'aéroport international de Beauvais-Tillé</p> <p>Tissu de PME sous-traitantes et d'équipementiers (Kattan Aeroservices)</p> <p>Eco-Park de Beauvais-Tillé</p> <p>Ancienne base militaire aérienne de Creil (contrat de redynamisation)</p>	<p>Démarche d'Ecologie industrielle et territoriale de l'Oise (soutenue par les HdF et l'ADEME)</p> <p>BIOGIS Center de la S.A.S PIVERT</p> <p>Projet de technocentre de méthanisation Primvert (porté par le PMO)</p> <p>Pôle de compétitivité IAR</p> 	<p>AGRILAB (centre d'innovation agricole)</p> <p>UniLaSalle, UTC</p> <p>CETIM</p> <p>Des entreprises-clés : AGCO, ISAGRI, GIMA</p> <p>Tissu de PME innovantes (Dangreville, Matrot)</p> <p>Hauts-de-France 3^{ème} région française pour le machinisme agricole</p>

Les thèmes forts de spécialisation pré-identifiés par le Pôle Métropolitain de l'Oise **reprennent pour partie le périmètre des agrégats thématiques définis par l'UTC, à cinq exceptions près** : l'agrégat « Résilience » est enrichi des sujets de sécurité et d'intelligence des données ; l'agrégat « Santé » est affiné pour devenir le thème « Bio-ingénierie en santé » ; l'agrégat « Eau » est remplacé par le thème « Innovation agricole » ; l'agrégat « Aéronautique » n'est pas traduit en thème de spécialisation et le thème « Expérimentations et déploiements concertés en vue de l'émergence d'un smart territoire » n'avait pas été identifié comme agrégat thématique par l'UTC.



ZOOM : deux projets phares sur le territoire concrétisant la stratégie de spécialisation du Pôle métropolitain de l'Oise

Innovation agricole : l'Agrilab de Beauvais

- Le Beauvaisis bénéficie de la présence d'acteurs majeurs dans le domaine des technologies agricoles :
 - Numérique agricole : ISAGRI
 - Agritech et machinisme agricole : AGCO, GIMA
 - Enseignement Supérieur : UniLaSalle Beauvais, Université de Technologie de Compiègne (UTC), chaire d'agromachinisme)
 - Plateformes d'innovation : Primotech, IndustriLab
 - Ecosystème autour de la chimie verte (recherche publique de l'UTC et d'UniLaSalle, R&D privée avec le Biogis Center ou le centre de R&D de Bostik)
 - Industrie chimique regroupant 200 entreprises et 15 000 emplois
 - Capacités de production agricole
- Ce substrat a favorisé l'émergence d'Agrilab, un fablab destiné à l'innovation agricole et créé en octobre 2018 :
 - Le Fablab regroupe six ateliers thématiques offrant des équipements spécifiques (Electrolab, Fablab 3D, Mechalab...) permettant d'expérimenter de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés. C'est une plateforme d'expérimentation pour le monde agricole
 - On y trouve également des espaces de coworking, de grandes salles pour accueillir le matériel agricole ou encore trois méthaniseurs
 - Le lieu est notamment destiné aux agriculteurs mais est ouvert à toute personne intéressée par l'innovation agricole.
 - Des spécialistes sont présents en permanence pour guider les usagers dans la réalisation de leur projet.
 - L'emplacement au cœur des champs et à proximité d'un élevage permet de confronter son produit aux conditions réelles de manière très rapide.
 - Exemple de projet réalisé : les étudiants d'UniLaSalle ont créé un outil de labour de précision (Strip-till).

Résilience, sécurité et intelligence des données : l'Intelligence Campus de Creil

- Depuis les attentats de 2015, l'Etat a souhaité renforcer sa maîtrise des technologies de l'information au profit du renseignement et de la sécurité des données. Cet effort s'est notamment orienté vers la capacité pour le pays de se doter de technologies françaises en la matière.
- L'Intelligence Campus de Creil a été créé à cette fin par le Ministère de la Défense en mars 2017, sur l'ancienne base aérienne Guy de la Horie de Creil. Le site est géré par la Direction du Renseignement Militaire (DRM) et est devenu **son pôle de renseignement. C'est également sa structure d'innovation dédiée.**
 - Le projet s'inscrit dans la transformation numérique de la DRM prévue pour 2030 et qui implique que la direction investisse les espaces cyber et spatial.
 - L'Intelligence Campus a vocation à se tourner vers le monde civil et ses innovations. Des collaborations avec les start-up, PME ou grands groupes des secteurs de la sécurité et de l'intelligence des données situés dans la région seront développées.
 - Les défis actuels adressés par la structure portent notamment sur la gestion de la massification des données, le traitement de celles-ci et l'identification rapide des données fiables et à haute-valeur ajoutée.



- I. Contexte
- II. Objectifs**
- III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts
- IV. Démarche et livrables
- V. Présentation et organisation de l'équipe
- VI. Planning et budget
- VII. Annexes
 - CV des intervenants de l'équipe
 - Références détaillées

Notre compréhension de votre demande et des objectifs de la mission

1

Réinterroger la pertinence des thèmes forts présumés identifiés, affiner leur périmètre voire en identifier de nouveaux, par la collecte de données quantitatives et qualitatives

- L'objectif principal de cette mission est d'**apporter un éclairage extérieur ainsi qu'un regard neuf** sur le premier travail conduit ; et notamment de **consolider, approfondir voire enrichir les sept domaines stratégiques pré-identifiés** au cours de la démarche d'agrégats (clusters) initiée par l'UTC sur le périmètre du Pôle Métropolitain de l'Oise.
- Pour cela, il s'agira, **pour chaque thème fort présumé**, de réaliser un travail de **collecte des données** et de **positionnement du Pôle Métropolitain de l'Oise sur les chaînes de valeurs nationales et européennes**, afin de préciser les atouts du territoire, le positionnement concurrentiel par rapport à d'autres territoires (dans un rayon de 400 à 500 km), le potentiel de marché et les impacts économiques anticipés ainsi que les conditions de faisabilité liées à leur mise en œuvre.

2

Formuler des préconisations sur le positionnement stratégique et de communication du Pôle Métropolitain de l'Oise sur ces thématiques de spécialisation

- Sur la base de cette analyse, vous souhaitez **bénéficier de recommandations argumentées** pour **ajuster les thèmes forts de spécialisation ciblés, voire identifier d'autres thèmes porteurs**.
- Vous attendez également des **recommandations de positionnement stratégique et de communication, au regard notamment des partenaires et challengers potentiels présents** dans un rayon de 400 kms sur les pôles de compétences existants ou en projet sur le territoire du Pôle Métropolitain de l'Oise.
- Ces préconisations, notamment stratégiques, doivent vous permettre de **faire des thèmes-secteurs forts identifiés de véritables atouts**, reconnus et créateurs de dynamisme économique pour le territoire



I. Contexte

II. Objectifs

III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts

IV. Démarche et livrables

V. Présentation et organisation de l'équipe

VI. Planning et budget

VII. Annexes

- CV des intervenants de l'équipe
- Références détaillées

Cinq partis-pris pour conduire cette mission, issus de nos expériences de terrain dans les régions, métropoles, pôles métropolitains et communautés d'agglomération (1/2)

1 **Penser le concept de « thème fort de spécialisation » dans son lien étroit avec le développement économique**

- Nous en faisons un critère majeur dans notre grille d'analyse visant à confirmer une thématique de spécialisation. Si les thèmes forts pré-identifiés rejoignent les axes sectoriels des stratégies de « spécialisation intelligente » régionales qui répondent à une « exigence européenne » légitime de concentration des ressources en faveur d'une compétitivité accrue, celles-ci ne doivent pas nous faire perdre de vue l'enjeu de toute politique d'innovation et de compétitivité : le développement économique des territoires, la croissance, l'emploi, la cohésion. Les « thèmes forts » doivent donc être vus d'abord comme des « outils » au service de l'identification de nouveaux relais de croissance pour le territoire métropolitain.
- Pour cela, il est fondamental que l'approche ne soit pas uniquement centrée sur les forces technologiques et scientifiques du territoire, comme c'est trop souvent le cas, mais aussi sur :
 - ✓ **LE POTENTIEL ECONOMIQUE**, estimé à travers l'observation des tendances, l'évolution des marchés porteurs que le territoire pourra capter - relativement aussi aux concurrents positionnés (le potentiel de marché et d'emplois doit être estimé en amont) - mais aussi du dynamisme (innovation, création de valeur et start-ups, manifestation etc.).
 - ✓ **La FAISABILITE de la mise en œuvre de chaque thème fort**, évaluée par exemple à travers la capacité et la volonté des industriels locaux à capter ces marchés et à transformer les développements technologiques en produits innovants, d'où l'intérêt de les associer en amont à la démarche
 - ✓ **L'ensemble des ATOUTS et RESSOURCES** qui en font un territoire unique par rapport à des territoires concurrents (population, image, capital culturel...) et qui constituent bien souvent des « potentiels » insuffisamment valorisés aujourd'hui dans le cadre des stratégies de spécialisation.

2 **Proposer une vision intégrée recherche/formation/innovation/activités économiques et marchés applicatifs pour chaque thème fort de spécialisation**

- En conséquence du point précédent, il s'agira de vérifier que chacun de ces maillons sont bien couverts et bien interfacés au sein du thème fort de spécialisation, car c'est là l'une des clés du succès. L'identification des secteurs applicatifs locaux et régionaux potentiellement liés au thème de spécialisation ainsi que des niches de recherche sur lesquelles le Pôle Métropolitain voire la Région possède une avance, seront également une façon d'affiner et de spécifier le positionnement des thèmes forts de spécialisation.

Cinq partis-pris pour conduire cette mission, issus de nos expériences de terrain dans les régions, métropoles, pôles métropolitains et communautés d'agglomération (2/2)

3

Positionner les acteurs du Pôle Métropolitain dans chaque écosystème d'acteurs associé à chaque thème fort de spécialisation

- ... afin d'identifier les avantages comparatifs du Pôle Métropolitain pour préciser le périmètre stratégique des thèmes forts de spécialisation, **mais surtout dans une logique d'action**, pour cibler les acteurs à attirer éventuellement sur le territoire pour compléter ces écosystèmes et / ou les partenariats à bâtir avec d'autres régions positionnées sur les autres maillons de cet écosystème.
- Pour le positionnement concurrentiel : nous nous appuyerons notamment sur les bases de données des clusters régionaux existants au niveau national et européen sur les thématiques liées aux thèmes forts de spécialisation, mais surtout sur des entretiens avec des **experts sectoriels** (voir ci-dessous).

4

Mettre en œuvre une démarche pragmatique

- Afin d'avoir une approche la plus rigoureuse et la plus complète possible, **les deux consultants seniors se répartiront entre eux les 7 thèmes forts pré-identifiés** et en assureront l'analyse (collecte de données, benchmark) tout au long de la mission.
- Par ailleurs, nous ne proposons pas une usine à gaz (grille systématique d'indicateurs) mais **une démarche pragmatique permettant d'objectiver la pertinence de chaque thème fort pré-identifié par les chiffres clés disponibles** dans les sources documentaires classiques.
- Des **entretiens ciblés avec des experts sectoriels nous permettront de gagner beaucoup de temps** dans l'identification des « partenaires et challengers » sur chaque thème fort (panorama concurrentiel) et identifieront les bonnes initiatives à *benchmarker* pour comprendre les facteurs clés de succès liés à la structuration de chaque thème fort.

5

Réaliser une étude constructive et opérationnelle

- **Ne pas en rester à une « stratégie sur le papier » mais amorcer la dynamique à travers des recommandations opérationnelles pour chaque thème fort de spécialisation** : stratégie de partenariats, modalités de mobilisation des acteurs locaux (voire 1ers projets identifiés), facteurs clés de succès et freins (grâce au benchmark des initiatives les plus concluantes dans un rayon de 400 à 500 km) ; stratégie de communication etc.



- I. Contexte
- II. Objectifs
- III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts
- IV. Démarche et livrables**
- V. Présentation et organisation de l'équipe
- VI. Planning et budget
- VII. Annexes
 - CV des intervenants de l'équipe
 - Références détaillées

Le cadre méthodologique proposé pour l'étude se décompose en 4 briques, appuyées sur des critères objectifs d'analyse, qui seront traitées en 3 phases

Briques d'analyse

Critères de sélection

Méthodologie

1 Forces et faibles : atouts spécifiques (analyse interne)	<ul style="list-style-type: none"> • Excellence académique • Masse critique sur les quatre volets de l'analyse (Formation et Enseignement supérieur, Recherche, Dynamisme et innovation-valorisation, Tissu industriel et densité du tissu d'acteurs • Degré de spécificité du secteur-thème en lui-même et en lien avec d'autres secteurs-thèmes régionaux dans un objectif de pluri et transdisciplinarité (« transecteur ») • Degré de couverture de la chaîne de compétences recherche – formation valorisation / innovation – marché sur le secteur-thème 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire : SRI, SRDE, rapports AERES, bases de données... • Entretiens avec les acteurs clés locaux et régionaux • Entretiens avec les acteurs sectoriels locaux
2 Positionnement concurrentiel et partenariats potentiels (analyse externe)	<ul style="list-style-type: none"> • Degré de maturité des technologies concernées • Caractère diffusant des technologies concernées • Originalité et spécificité du thème de spécialisation au regard d'autres territoires dans un rayon de 400 à 500 kms, avantages concurrentiels et axes de différenciation • Partenaires potentiels pertinents au niveau national et européen 	<ul style="list-style-type: none"> • Benchmark documentaire • Entretiens avec les experts nationaux et européens,
3 Potentiel de marché et impact économique	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel de croissance des marchés visés à court, moyen et long terme • Caractéristiques du tissu industriel actuel : taille des entreprises, capacité d'innovation, présence nationale, européenne et à l'international... • Impact direct anticipé pour le territoire : emplois, attractivité pour des investissements extérieurs, dépenses R&D privées • Impact indirect sur le maintien voire le développement de filières locales voire régionales traditionnelles connexes : opportunités de création, reconversion ou modernisation de filières, de diversification des marchés pour des filières diffusantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse documentaire : bases de données nationales et européennes, études de marchés • Entretiens avec les acteurs clés régionaux • Entretiens avec les acteurs sectoriels locaux et nationaux
4 Faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des entreprises du territoire : existence d'acteurs économiques pionniers en capacité d'entraîner la filière • Capacité à couvrir tout ou partie des briques technologiques et compétences nécessaires • Capacité à monter les partenariats pertinents nécessaires • Coûts anticipés 	<ul style="list-style-type: none"> • Benchmark d'initiatives similaires : facteurs clés de succès et freins

Phase 1 - Identification des points forts du territoire : forces et faiblesses de chacun des thèmes forts pré-identifiés et tendances d'évolution (1/4)

Objectifs

- **Adopter une approche intégrée** pour caractériser les 7 thèmes forts (voire en identifier de nouveaux) sur l'ensemble des maillons de l'écosystème / de la chaîne de valeur :
 - ✓ Formation (technologique et non technologique) et Enseignement supérieur,
 - ✓ Recherche (laboratoires publics et privés, équipements et plateformes de recherche, projets de recherche et de R&D etc.)
 - ✓ Dynamisme et innovation-valorisation (création de valeur, de start-ups et de spin-off, manifestations etc.)
 - ✓ Tissu industriel et densité du tissu d'acteurs
- **Evaluer la tendance** (amélioration, détérioration, stagnation) sur chacun de ces points, à une échelle temporelle pertinente
- Faire des recommandations sur le périmètre thématique mais également la **stratégie opérationnelle d'appui au développement** des thèmes forts de spécialisation.

Partis pris

- **Caractériser les 7 thèmes forts pré-identifiés au regard de critères et indicateurs objectifs à travers 3 briques d'analyse :**
 - ✓ Déterminer les atouts du territoire régional sur ces 7 thèmes forts
 - ✓ Analyser le potentiel de marché et l'impact économique de chaque thème fort de spécialisation, porteurs de relais de croissance durables
 - ✓ Evaluer la faisabilité : écarts à combler pour adresser ces priorités et leviers d'action
- Prendre comme **premier critère de spécialisation les impacts économiques** pour le territoire
- **Opérationnaliser** la démarche pour faciliter la formulation de préconisations et faciliter l'accompagnement à la structuration et au développement des thèmes forts de spécialisation.

Actions (1/4)

❖ Action n°1 : Réunion de lancement avec le Comité de pilotage

- Repartage des enjeux, des objectifs de la mission et de la démarche méthodologique proposée
- Echange sur les sources considérées comme pertinentes pour la phase 1 de l'étude, et recueil de la documentation disponible
- Préparation de l'analyse documentaire en cadrant le travail de constitution de la grille de critères et d'indicateurs types sur laquelle sera fondée le diagnostic des 7 thèmes forts
- Validation de la liste des acteurs à contacter

❖ Action n°2 : Préparation de l'analyse documentaire et stabilisation du cadre d'analyse

- Définition de la grille de critères et d'indicateurs types ; énumération des données pertinentes à collecter sur les 4 volets de l'analyse (Formation et Enseignement supérieur, Recherche, Dynamisme et innovation-valorisation, Tissu industriel et densité du tissu d'acteurs) et stabilisation de la liste des acteurs pertinents à contacter > voir illustrations n°1 et n°2 (pages 17-18).
- Puis itération avec les membres du Comité de pilotage pour stabiliser la grille de critères et d'indicateurs types ; enrichir la liste des acteurs pertinents à contacter.

Phase 1 - Identification des points forts du territoire : forces et faiblesses de chacun des thèmes forts pré-identifiés et tendances d'évolution (2/4)

Actions (2/4)

❖ Action n°2 : Préparation de l'analyse documentaire et stabilisation du cadre d'analyse (suite et fin)

Pour rappel, la préparation de l'analyse documentaire vise à compléter le cadre d'analyse global de l'étude qui s'articule autour de quatre briques d'analyse (voir slide 14), dont trois seront renseignées grâce à l'analyse documentaire et aux entretiens téléphoniques conduits lors de la phase 1 :

- ✓ Les acteurs/atouts locaux (à l'échelle du territoire métropolitain voire à l'échelle régionale si pertinent) sur les écosystèmes d'acteurs/chaînes de valeurs de chaque thème fort, pour qualifier le degré de complétude de cet écosystème d'acteurs à l'échelle du territoire métropolitain : masse critique, excellence académique, mais également capacité à répondre aux enjeux de compétitivité identifiés pour chaque thème fort. Notamment, la qualité des liens entre la recherche et le marché sera systématiquement analysée afin de qualifier le degré d'innovation et le niveau de transfert de technologie sur chaque thème fort.
- ✓ Le potentiel de marché et les impacts économiques directs et indirects attendus pour le territoire métropolitain (voire à l'échelle régionale si pertinent)
- ✓ La faisabilité de l'appui et de structuration de ces thèmes forts, pour évaluer les écarts à combler pour adresser ces priorités et les leviers d'action : implication des acteurs locaux et régionaux, capacité de mobilisation rapide autour de projets fédérateurs, coûts anticipés...
- ✓ *Les concurrents/challengers et partenaires potentiels des acteurs régionaux sur chaque maillon de ces chaînes pour évaluer le niveau de concurrence et / ou de complémentarité entre ces acteurs. La phase 2 de l'étude est dédiée à cette brique d'analyse.*

NB : Les critères et indicateurs pertinents, qualitatifs et quantitatifs auront été préalablement définis en itération avec le Comité de pilotage ; ces critères et indicateurs pourront varier entre les thèmes forts en fonction de leur pertinence et/ou disponibilité.

❖ Action n°3 : Formalisation des écosystèmes d'acteurs de chacun des thèmes forts

Pour chacun des 7 thèmes forts pré-identifiés, formalisation de leur écosystème d'acteurs (qui s'apparente aux différents maillons d'une chaîne de valeur et aux acteurs qui la composent) pour disposer d'un cadre clair servant de support à l'analyse documentaire et à la collecte des données.

Certains des thèmes forts pré-identifiés par le Pôle Métropolitain de l'Oise ont déjà été formalisés en écosystèmes d'acteurs/chaînes de valeur par CMI (naturalité ; industrie du futur etc.) > voir illustrations n°3, n°4 et n°5 (pages 19-21)



Illustration n°1 : un exemple de pré-liste d'interlocuteurs pressentis à interroger dans le cadre d'une mission pour une région française

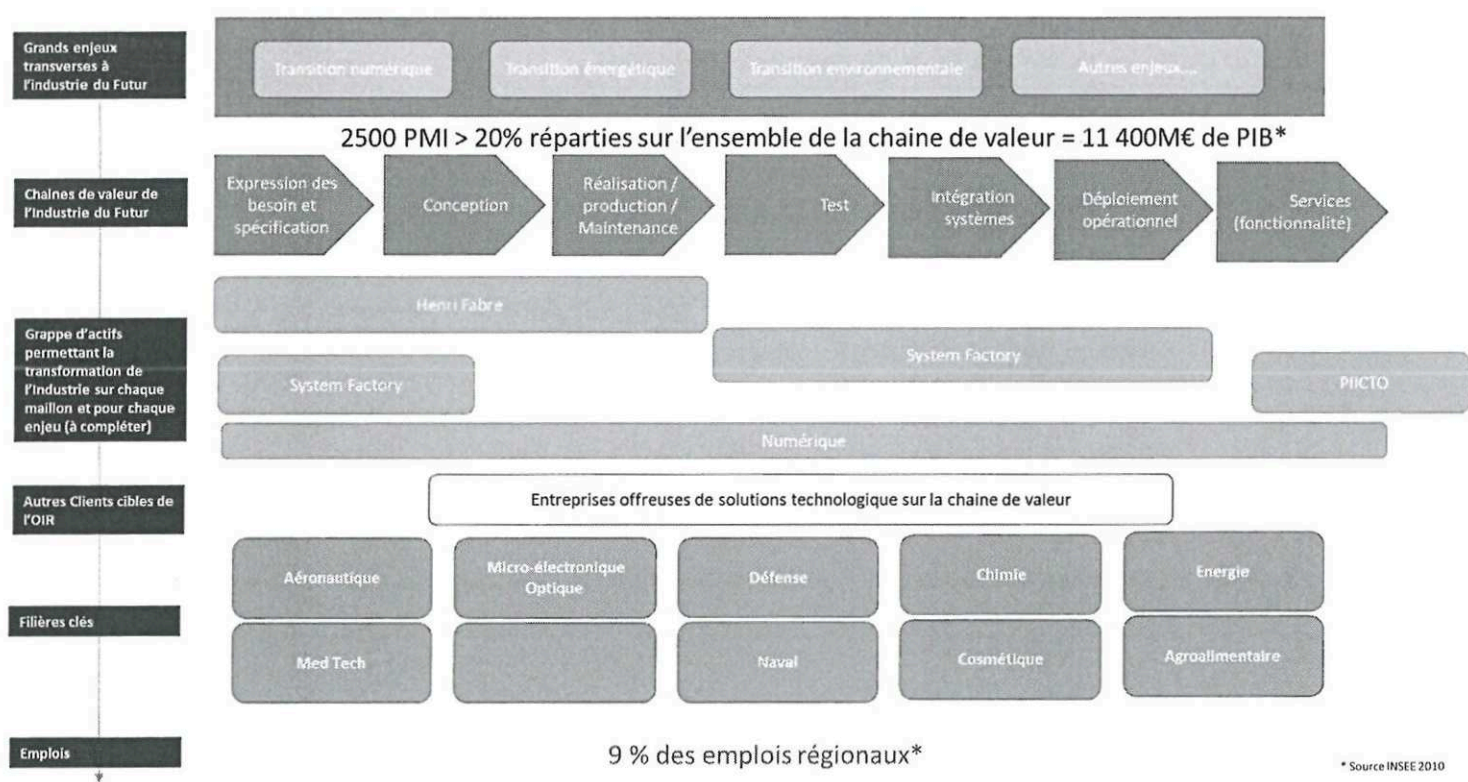
	DSP n°1 : chimie verte et agro-matériaux	DSP n°2 : Innovation par les services (sous-traitance)	DSP n°3 : Instrumentation pour l'eau et l'environnement	DSP n°4 : industrie pharmaceutique - bio-médicaments	DSP n°5 : services et TIC pour le tourisme	DSP n°6 : éco-construction	DSP n°7 : stockage de l'énergie	DSP n°8 : traitement et gestion de l'eau
Acteurs régionaux clés	<ul style="list-style-type: none"> • Directeur de l'ARITT • DRRT • Directeur du PRES Centre Val de Loire - Université 							
Experts sectoriels régionaux	<ul style="list-style-type: none"> • Cluster Valbiom Centre • Pôle S2E2 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Nekoe • Pôle Cosmetic Valley 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle DREAM – Eau et milieux 	<ul style="list-style-type: none"> • Cluster Polepharma 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle Nekoe 		<ul style="list-style-type: none"> • Pôle S2E2 	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle DREAM – Eau et milieux
Experts sectoriels nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> • Mme Abalain, Pôle Végépolys • Union des Industries chimiques (UIC) • Association chimie du végétal 	<ul style="list-style-type: none"> • Atout France, agence de développement touristique de la France 	<ul style="list-style-type: none"> • Philippe Gislette, directeur du CIRSEE (Suez Environnement) • Christophe Cassant, directeur technique, Degrémont • Office international de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Mandrand, Pôle Lyonbiopole • Pôle Eurobiomed • Pharmavalley 	<ul style="list-style-type: none"> • Association Telecom Valley (commission m-tourisme) • Atout France, agence de développement touristique de la France 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Lenotre, Sophia Antipolis Energie Développement • M. Chemouil, Elithis • M. Tabary, IMH • M. Person, Energie perspective • M. Triboulot, ENSTIB 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Bouchard, Pôle Capénergie • M. Joubert et M. Mazière, CEA • Pôles DERBI, Avenia 	<ul style="list-style-type: none"> • Office international de l'eau • Pôle Hydreos
Initiatives à benchmarker	<ul style="list-style-type: none"> • Midi-Pyrénées (cluster 2013, Algasud, Agrimip) • Picardie (Pôle IAR) • Rhône-Alpes (Axelera) • Pays-Bas (programme ACTS) 			<ul style="list-style-type: none"> • Rhône-Alpes, Lyonbiopole 		<ul style="list-style-type: none"> • Pôle régional de l'éco construction et de l'efficacité énergétique Seine Aval • Pôle Eco-construction Limousin 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne, Solarvalley 	<ul style="list-style-type: none"> • Alsace (pôle Hydreos) • Ohio –Water Technologie Innovation Cluster)



Illustration n°2 : un exemple de critères, indicateurs objectifs et premières sources documentaires identifiées pour compléter la première brique d'analyse

Brique d'analyse	Critères	Indicateurs types	Sources
1 Atouts spécifiques (analyse interne)	Masse critique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de chercheurs et enseignants-chercheurs • Nombre d'étudiants en master • Nombre de doctorants • Nombre d'entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • OST • INSEE • Rapports AERES • Diane
2 Positionnement concurrentiel et partenariats potentiels (analyse externe)	Excellence académique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de laboratoires notés A et A+ • Part des chercheurs publiants • Nombre de publications ACL • Nombre de brevets déposés • Nombre de formations notés A et A+ 	<ul style="list-style-type: none"> • OST • Rapports AERES • Innovation Scoreboard
3 Potentiel de marché et impact économique	Visibilité / rayonnement national et international	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats internationaux formalisés en recherche, formation et innovation • Participation à des contrats de recherche européens • Part des copublications internationales • Master ou doctorat Erasmus Mundus • Participation à des réseaux européens, internationaux • Part du CA à l'export des entreprises régionales 	<ul style="list-style-type: none"> • OST • Rapports AERES • Innovation Scoreboard • Diane • INSEE
4 Faisabilité	Degré de couverture de la chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> • Présence des trois maillons formation – recherche – tissu industriel • Qualité des interfaces : formation par la recherche, présence de centres techniques, de pôles de compétitivité, de clusters 	<ul style="list-style-type: none"> • Sites des centres techniques, pôles de compétitivité et clusters régionaux
	Caractéristique du tissu industriel régional	<ul style="list-style-type: none"> • Poids économique du secteur : nombre d'entreprises, CA global • Caractéristique du tissu industriel : GE / PME • Capacité d'innovation des entreprises du secteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Bases de données Unistatis, DIANE, Coface, Skyminder, Companies House • Etudes sectorielles : Xerfi, Eurostaf, MSI, Datamonitor,...

Illustration n°3 : un exemple de formalisation de l'écosystème d'acteurs/chaîne de valeur du secteur de l'industrie du futur en région PACA



* Source INSEE 2010

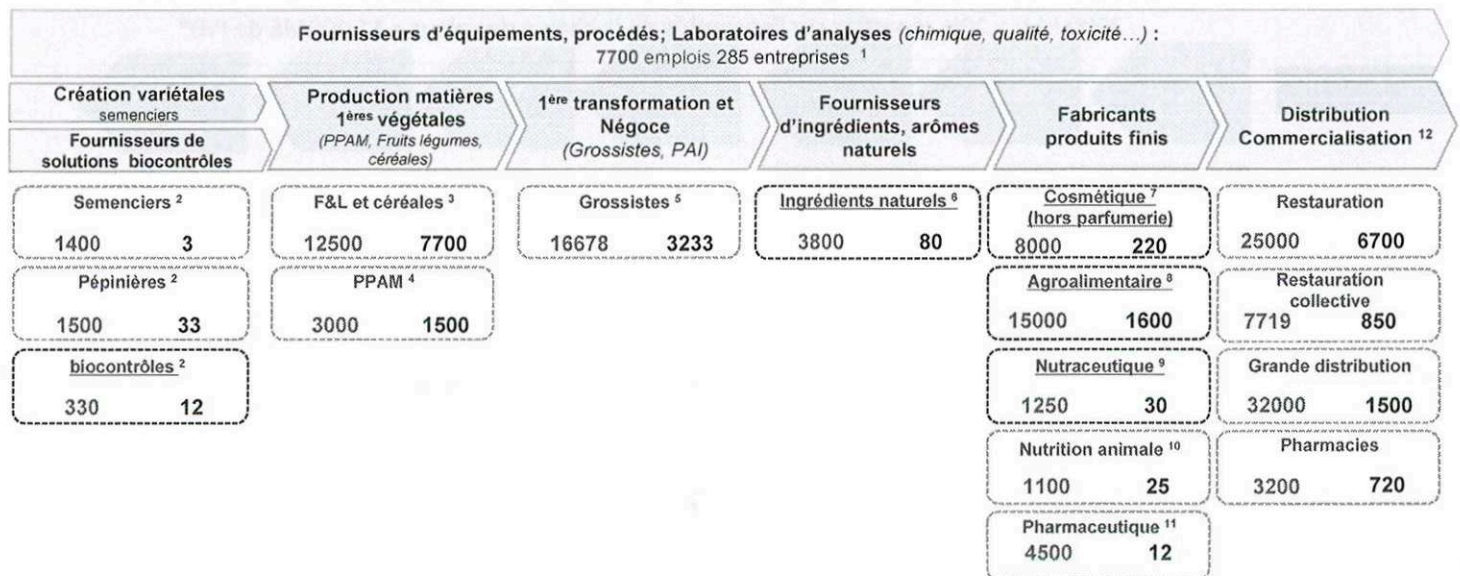
© Copyright CMI



Illustration n°4 : un exemple de formalisation d'un écosystème d'acteurs/chaîne de valeur du secteur de la naturalité en région PACA

Chaîne de valeur du domaine Naturalité et Alimentation de qualité

Marché cible	
Nombre d'Emplois	Nombre d'entreprises



Les acteurs de la région directement concernés par cette thématique sont estimés à un peu moins de 10.000 exploitations agricoles et plus de 2000 entreprises représentant plus de 35000 emplois – hors négoce et distribution

Source : 1. COFRAC – Terralia; 2. Terralia; 3. Coop de France Alpes Méditerranée; 4. PPAM de France; 5. Agriste; 6. PASS; 7. Cosmed; 8. FRIAA, Agriste; 9. Estimation CMI; 10. Coop de France nutrition animale; 11. Xerfi; 12. Xerfi - Estimation CMI

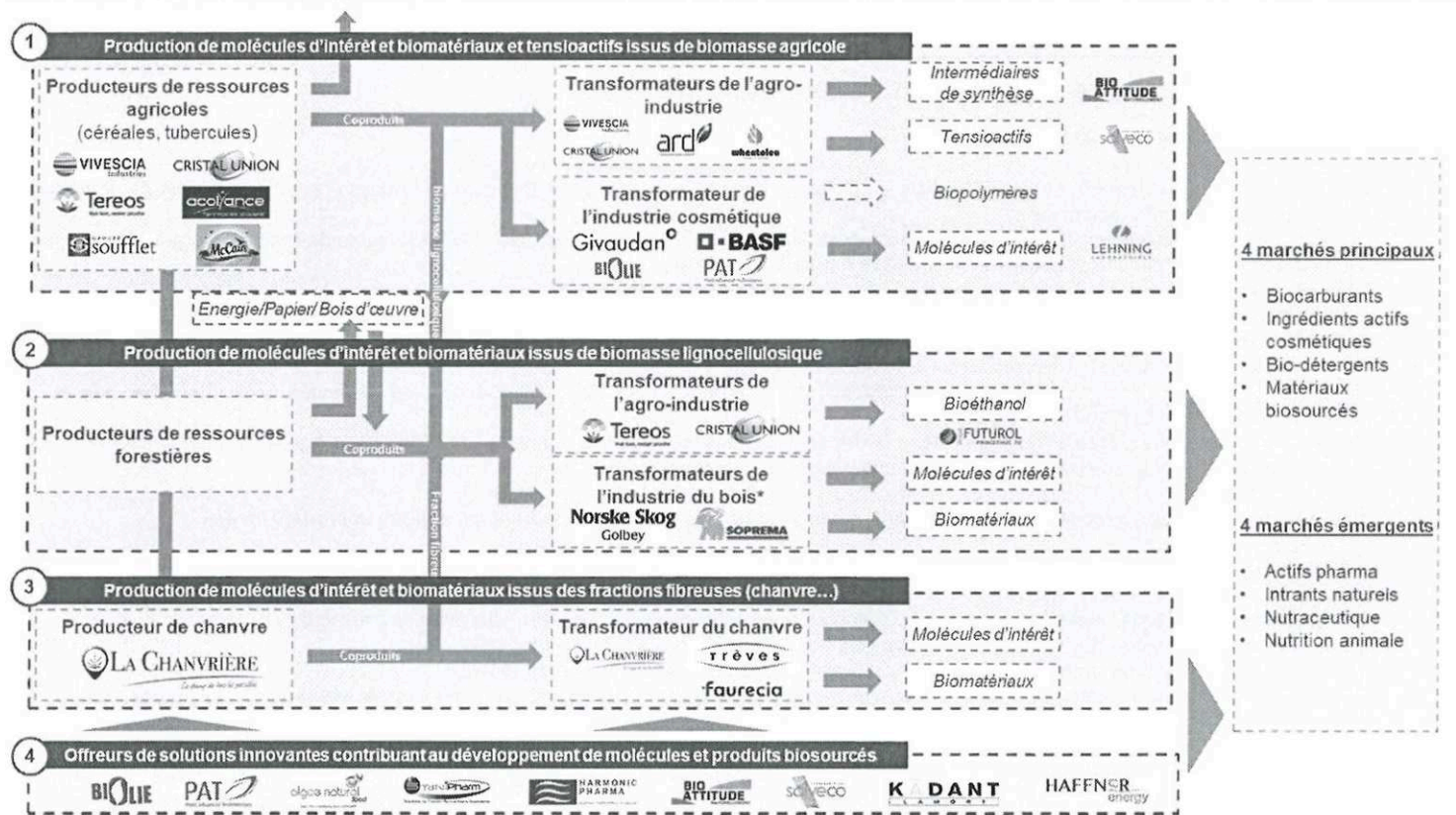
cmi

Etude d'identification des thématiques de spécialisation du Pôle Métropolitain de l'Oise

Juillet 2019

20

Illustration n°5 : un exemple de cartographie de l'écosystème d'acteurs de la bioéconomie en région Grand-Est



Phase 1 - Identification des points forts du territoire : forces et faiblesses de chacun des thèmes forts pré-identifiés et tendances d'évolution (3/4)

Actions (3/4)

❖ Action n°4 : Analyse documentaire, collecte des données et entretiens téléphoniques

4.1 Analyse documentaire et collecte des données

- Ce travail documentaire sera d'abord effectué à travers l'exploitation des sources existantes. Concernant l'analyse des atouts et acteurs du territoire, nous nous appuierons essentiellement sur :
 - ✓ Les documents stratégiques régionaux : Stratégie de Spécialisation Intelligente Picardie ; SRDEII Hauts-de-France, diagnostics de l'Insee Picardie (Bilan Économique et Social de la région) et Hauts-de-France etc.
 - ✓ Les études réalisées par les institutionnels : rapports d'évaluation AERES des établissements de recherche et de formation, Conseil Régional, Conseil économique, social et environnemental régional, Insee, MESR, DATAR, DG Trésor, Commission européenne, OCDE...
- Les bases de données nationales et internationales permettront d'objectiver les informations qualitatives par des données quantitatives concernant les atouts du territoire : INSEE, Innovation Scoreboard, OST, Unistatis, DIANE, Coface, Skyminder, Companies House etc. » voir illustration n°5 (page 24).
- L'évaluation du potentiel de marché et de l'impact économique des thèmes forts de spécialisation sera alimentée notamment par des études sectorielles, telles que Xerfi, Eurostaf, MSI, Datamonitor,...
- Une attention particulière sera portée à l'homogénéité et la disponibilité dans le temps des données analysées afin d'évaluer la tendance (amélioration, détérioration, stagnation) sur chacun des thèmes forts à une échelle temporelle pertinente

4.2 Entretiens téléphoniques avec les acteurs clés du territoire (voire à l'échelle régionale) et les experts sectoriels locaux

- Les entretiens avec les acteurs clés du territoire viseront à approfondir le diagnostic initié sur les thèmes forts par l'analyse documentaire et la collecte des données :
 - ✓ Préciser les thèmes forts : cibler les expertises, positionner les acteurs territoriaux sur les écosystèmes d'acteurs des thèmes forts
 - ✓ Obtenir leur vision précise des réelles forces du territoire du Pôle métropolitain sur chaque thème fort
 - ✓ Faire émerger d'éventuels autres thèmes forts à fort potentiel pour territoire du Pôle métropolitain
 - ✓ Cibler des interlocuteurs clés, par exemple des enseignants-chercheurs, chercheurs ou directeurs de laboratoires considérés comme des experts sectoriels et disposant d'une vision très précise des forces de recherche locales

Phase 1 - Identification des points forts du territoire : forces et faiblesses de chacun des thèmes forts pré-identifiés et tendances d'évolution (4/4)


Actions (4/4)

❖ Action n°4 : Analyse documentaire, collecte des données et entretiens téléphoniques (suite et fin)

- Les entretiens avec les experts sectoriels locaux permettront d'obtenir une vision plus fine des forces et faiblesses du territoire sur chacun des thèmes forts de spécialisation, notamment en challengeant les données obtenues dans le cadre de l'analyse documentaire :
 - ✓ Préciser les thèmes forts : cibler les expertises, positionner les acteurs territoriaux sur les écosystèmes d'acteurs des thèmes forts
- Ces 4 premières actions de la phase 1 permettront de dessiner progressivement les contours du benchmark et ainsi de concentrer le travail de la phase 2 sur les partenaires et challengers déjà identifiés / pressentis.

❖ Action n°5 : Rédaction du livrable d'identification des thèmes-secteurs porteurs et de description de leur évolution au regard des critères d'analyse proposés

- Ce livrable sera réalisé sous format Office (Word ou PowerPoint) et présentera, dans un cadre de restitution similaire pour chacun d'entre eux, les thèmes forts de spécialisation identifiés grâce à des éléments de diagnostic quantitatifs et qualitatifs mettant l'accent sur :
 - ✓ Les atouts du territoire et de ses acteurs, actuels et potentiels à court et moyen termes
 - ✓ De premières recommandations en matière de reformulation / affinement / élargissement
 - ✓ La tendance d'évolution de ces atouts (amélioration, détérioration, stagnation) à une échelle temporelle pertinente
 - ✓ Les opportunités et risques associés à l'investissement ou au désinvestissement de ces secteurs (notamment au vu de l'impact économique à court et long terme) ;
 - ✓ La faisabilité : les écarts à combler pour adresser ces priorités (compétences, verrous technologiques, investissements...)
- Ce livrable intégrera notamment pour chaque thème fort de spécialisation deux fiches types positionnant les acteurs locaux :
 - o Au sein de l'écosystème d'acteurs-chaîne de valeur propre au thème de spécialisation
 - o Au sein de l'écosystème d'innovation du territoire métropolitain
- Le livrable ainsi réalisé sera présenté en réunion avec le Comité de pilotage (et amendé si nécessaire).

 **Illustration n°6 : un exemple de livrable intermédiaire d'analyse documentaire sur les atouts de la région Grand-Est en bioéconomie**

Agriculture					Cultures forestières		Cultures vini/viticoles	Cultures aquatique	
Colza	Betterave	Maïs	Blé	Chanvre	Elevages	Feuillus	Résineux	Vignes	Micro-algues
<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} région productrice de colza en France 1 Mt par an (20% de la production nationale), ~70% dans l'ex-région Champagne-Ardenne 16% de la production exportée en 2013 (part en baisse) 	<ul style="list-style-type: none"> 2nde région productrice de betteraves en France 8 Mt par an (23% de la production nationale), principalement dans l'ex-région Champagne-Ardenne Plus de 4650 exploitations en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> 2nde région productrice de maïs en France 2 millions de tonnes par an (12% de la production nationale), dont 62% dans l'ex-région Alsace 14% de la production exportée en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} région productrice de blé en France Plus de 5 Mt par an (14% de la production nationale), 17% de la production exportée en 2014 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} région productrice de chanvre en Europe ~40kt par an (50% de la production nationale), principalement dans l'ex-région Champagne-Ardenne Plus de 350 planteurs de chanvre 	<ul style="list-style-type: none"> 5^{ème} région productrice de viande bovine toute catégorie et d'ovins 6^{ème} région productrice de lait de vache 9^{ème} région productrice de lait de chèvre 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} région en France productrice de bois d'œuvre et bois énergie, 2nde région pour le bois d'industrie Plus de 7 millions de m³ récoltés et commercialisés en 2014 (19% de la production nationale), principalement dans les ex-régions Lorraine et Alsace Une dominance des feuillus (70% du volume de bois sur pied) 	<ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} région productrice de vin effervescent au monde 2,4 milliards de chiffre d'affaire export Stocks : 1 Md de bouteilles en maturation 	<ul style="list-style-type: none"> Des cultures de micro-algues encore modestes Algae Natural Food à Strasbourg, certains agriculteurs à Rancourt en ex-Lorraine, etc.) 	
Luzerne déshydratée		Orge		Malt	Pommes de terre féculière				
1 ^{ère} région productrice en France		1 ^{ère} région productrice en France		1 ^{ère} région mondiale productrice	2 ^{ème} région productrice				
Biodéchets									

45.000 exploitations agricoles*

Des ressources sylvicoles et viticoles encore peu valorisées sur les marchés à forte de valeur ajoutée

Un potentiel de cultures de microalgues à développer

Phase 2 - Réalisation d'un benchmark de ces points forts dans un rayon de 400 à 500 kms pour identifier partenaires et challengers potentiels (1/3)

Objectifs

- **Mettre en perspective** les atouts et faiblesses locales au niveau national et européen dans le cadre d'un positionnement concurrentiel
- **Identifier les partenaires et challengers potentiels** sur les pôles de compétences existants ou en projets
- Faire des recommandations sur le **périmètre thématique** mais également la **stratégie opérationnelle de partenariat** autour des thèmes forts de spécialisation.

Partis pris

- Commencer le benchmark et l'identification de partenaires et challengers potentiels **une fois la caractérisation des atouts et faiblesses du territoire sur chacun des thèmes forts débutée (phase 1), pour gagner en précision et en efficacité.**

Actions (1/3)

❖ Action n°6 : Préparation du benchmark

- Echange sur les sources considérées comme pertinentes pour la phase 2 de l'étude, et recueil de la documentation disponible
- Préparation de l'analyse documentaire en stabilisant et en enrichissant les premières intuitions de territoires et de pôles de compétences à benchmarker formulées au cours de la phase 1
- Validation de la liste des acteurs à contacter

❖ Action n°7 : Réalisation du benchmark > voir illustration n°7 (page 27)

7.1 Analyse documentaire

- Ce travail documentaire sera d'abord effectué à travers l'exploitation des sources existantes. Concernant l'analyse des **atouts comparatifs du territoire et de son positionnement concurrentiel**, nous nous appuyons essentiellement sur :
 - ✓ Les documents stratégiques nationaux et les études réalisées par les institutionnels : Comités stratégiques de filière ; rapport des ministères ; Commission Européenne, OCDE etc.
 - ✓ Les bases de données nationales et internationales pour objectiver les informations qualitatives par des données quantitatives concernant les atouts du territoire et son positionnement concurrentiel au niveau national et européen : INSEE, Innovation Scoreboard, OST, Unistatis, DIANE, Coface, Skyminder, Companies House etc.
 - ✓ Les sites internet et les documents stratégiques de référence des territoires et pôles de compétences identifiés comme challengers ou partenaires potentiels

Phase 2 - Réalisation d'un benchmark de ces points forts dans un rayon de 400 à 500 kms pour identifier partenaires et challengers potentiels (2/3)

Actions (2/3)

❖ Action n°7 : Réalisation du benchmark (suite et fin)

7.2 Entretiens téléphoniques avec les acteurs clés régionaux (voire à l'échelle nationale) et les experts sectoriels nationaux

- Les entretiens avec les acteurs clés régionaux et nationaux viendront mettre en perspective le travail réalisé :
 - ✓ Obtenir la vision précise des réelles forces du territoire du Pôle métropolitain sur chaque thème fort au regard des partenaires et challengers potentiels dans un rayon de 400 à 500 kms
 - ✓ Cibler des interlocuteurs clés, considérés comme des experts sectoriels nationaux et disposant d'une vision très précise des forces de recherche nationales et européennes
 - ✓ Faire émerger des axes de différenciation sur chacun des thèmes forts et sur les pôles de compétences existants ou en projet
- Des entretiens seront réalisés avec les experts sectoriels nationaux et internationaux disposant d'une vision externe globale des acteurs d'excellence positionnés sur les thèmes forts :
 - ✓ Mettre en perspective et challenger les atouts du territoire métropolitain au regard des autres territoires régionaux, nationaux et européens positionnés sur les domaines identiques dans un rayon de 400 à 500 kms
 - ✓ Sur ce périmètre, identifier les territoires leaders pour chaque thème fort et les pôles de compétences existants ou en projet
 - ✓ Positionner le territoire du Pôle métropolitain par rapport à ces leaders sur les écosystèmes d'acteurs-chaines de valeur et au regard des critères renseignés en phase 1
- Ces entretiens seront complétés par quelques entretiens de benchmark avec des acteurs issus de territoires leaders sur chaque thème fort, permettant de :
 - ✓ Identifier les facteurs clés de succès mis en œuvre par ces territoires ayant contribué à garantir le développement de thèmes forts de spécialisation et de pôle de compétences et leur impact économique
 - ✓ Identifier les écueils à éviter

Illustration n°7 : un exemple de benchmark européen des écosystèmes de technologies de l'efficacité énergétique dans le bâtiment



▪ Au niveau national :

- Face au poids prépondérant du bâtiment dans la consommation d'énergie du pays, le Grenelle de l'Environnement a notamment proposé de faire de ce secteur l'un des chantiers prioritaires de la France. Une structure originale, le Plan Bâtiment Grenelle, a ainsi été créée pour accompagner les professionnels du secteur dans la mise en œuvre des objectifs nationaux pour 2020.
- L'efficacité énergétique du bâtiment et les technologies associées (systèmes constructifs, systèmes d'exploitation intelligents, etc.) constituent ainsi un élément incontournable de l'ensemble des stratégies régionales. Le développement de pôles de compétitivité et clusters industriels sur l'ensemble du territoire au cours des dernières années en fournit une bonne illustration.
- Pour autant, à l'échelle nationale, les régions Alsace, Rhône-Alpes, Picardie et Poitou-Charentes restent aujourd'hui les mieux positionnées sur le sujet.

▪ A l'échelle européenne :

- Dans le cadre de sa stratégie en faveur du développement durable, la Commission Européenne a renforcé son positionnement sur le secteur du bâtiment avec par exemple la directive 2010/31/UE dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments.
- De nombreux Etats membres ont ainsi investi le sujet de l'efficacité énergétique du bâtiment. A l'image de la France, de nombreux clusters se sont développés sur leurs territoires (cf. www.clusterobservatory.eu).
- Cependant, le trioptique Allemagne-Autriche-Suisse dispose aujourd'hui d'une longueur d'avance sur le sujet, investissant d'abord le domaine de l'efficacité passive et développant actuellement de vraies compétences sur l'efficacité active autour notamment de la thématique du « bâtiment intelligent ».

▪ Aujourd'hui, la plupart des territoires, en France et en Europe, sont positionnés sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment (le secteur est diffus et potentiellement riche en emplois). Mais si tous l'ont initié, seuls les territoires les mieux positionnés ont pu tirer un relatif parti d'une démarche de clusterisation sur le sujet : en France, l'Alsace et Rhône-Alpes notamment ; au niveau de l'UE, l'Allemagne, l'Autriche et Suisse (notamment autour de Fribourg).

Phase 2 - Réalisation d'un benchmark de ces points forts dans un rayon de 400 à 500 kms pour identifier partenaires et challengers potentiels (3/3)

Actions (3/3)

❖ Action n°8 : Rédaction du livrable formulant des préconisations quant aux synergies à rechercher dans un rayon de 400 à 500 kms dans chacun des thèmes forts de spécialisation identifiés

- Ce livrable sera réalisé sous format Office (Word ou PowerPoint) à la suite du premier livrable d'identification des secteurs porteurs et présentera, dans un cadre de restitution similaire pour chaque thèmes forts de spécialisation et pôles de compétences associé :
 - ✓ Les atouts concurrentiels du territoire et de ses acteurs, actuels et potentiels à court et moyen termes
 - ✓ Les challengers potentiels du territoire métropolitain et de ses acteurs sur chaque thème fort de spécialisation
 - ✓ Les opportunités de partenariats et de synergies entre territoires et acteurs
 - ✓ Les faiblesses et limites du dispositif métropolitain (voire régional) actuel, notamment au regard de l'analyse concurrentielle réalisée dans un rayon de 400 à 500 kms

Ce livrable enrichira notamment pour chaque thème fort de spécialisation les deux fiches types en positionnant les challengers et partenaires potentiels :

- Vis-à-vis de l'écosystème d'acteurs-chaîne de valeur propre au thème de spécialisation
- Vis-à-vis de l'écosystème d'innovation du territoire métropolitain

Phase 3 - Préconisations stratégiques et de communication

Actions

❖ Action n°9 : Réunion de travail avec le Comité de pilotage

- Restitution du livrable de formalisation du benchmark et des préconisations quant aux synergies à mettre en œuvre
- La discussion permettra de commencer à discuter sur de premières préconisations stratégiques et de communication formulées en chambre par CMI.

❖ Action n°10 : Rédaction du livrable de préconisations quant au positionnement stratégique à adopter pour poursuivre la structuration des thèmes forts de spécialisation sur le territoire du Pôle métropolitain

- Sur la base des deux premiers livrables (phases 1 et 2) et de la réunion de travail, approfondissement par CMI et rédaction du livrable de préconisations stratégiques au global ; mais aussi individualisées pour chaque thème fort de spécialisation sur deux volets :
 - o Le périmètre thématique définitif de chaque thème fort de spécialisation : ciblage, affinement, validation de nouveaux thèmes forts non identifiés initialement
 - o La stratégie opérationnelle associée à chaque thème fort de spécialisation : modalités de mobilisation des acteurs locaux, gouvernance, facteurs clés de succès et freins potentiels, stratégie de partenariat à adopter, premiers projets pionniers fédérateurs et pôles de compétences associés à accompagner et / ou à monter.

❖ Action n°11 : Rédaction du livrable de préconisations quant au positionnement de communication

- Sur la base de l'ensemble des livrables déjà produits (et notamment en phase 2), formulation en chambre par CMI de premières préconisations quant au positionnement de communication. > voir illustration n°8 (page 30)
- Sur cette base, des itérations (mail et téléphone) avec le Comité de pilotage permettront d'affiner ces préconisations.

Illustration n°8 : un exemple de livrable de préconisations quant au positionnement de communication d'un centre d'expertises en agroécologie

Agronov, centre d'expertises en agro-écologie de portée nationale et internationale

3 grands objectifs :

- Accueillir des projets de développement pour renforcer les savoir-faire des acteurs du territoire et accroître leur notoriété
- Attirer des entreprises en s'appuyant sur une offre coordonnée de moyens d'essais et d'expérimentation
- Accroître la valeur ajoutée des exploitations agricoles, notamment en formant aux métiers de l'agriculture et en diffusant les pratiques agro-écologiques



Visibilité, attractivité

Incarnation physique

Offre de services coordonnée



- I. Contexte
- II. Objectifs
- III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts
- IV. Démarche et principaux livrables
- V. Présentation et organisation de l'équipe**
- VI. Planning et budget
- VII. Annexes
 - CV des intervenants de l'équipe
 - Références détaillées

L'organisation de l'équipe

Directeur de la mission

- Animation des comités de pilotage et des réunions clés
- Elaboration du cadre méthodologique global et des analyses stratégiques (critères d'analyse et typologie de données à collecter)
- Réalisation d'entretiens clés
- Cadrage des livrables et des préconisations stratégiques et de communication

Philippe BASSOT

Directeur de mission
Associé



Lucas VERDANT
Consultant senior

Alexandre DESANNAUX
Consultant senior



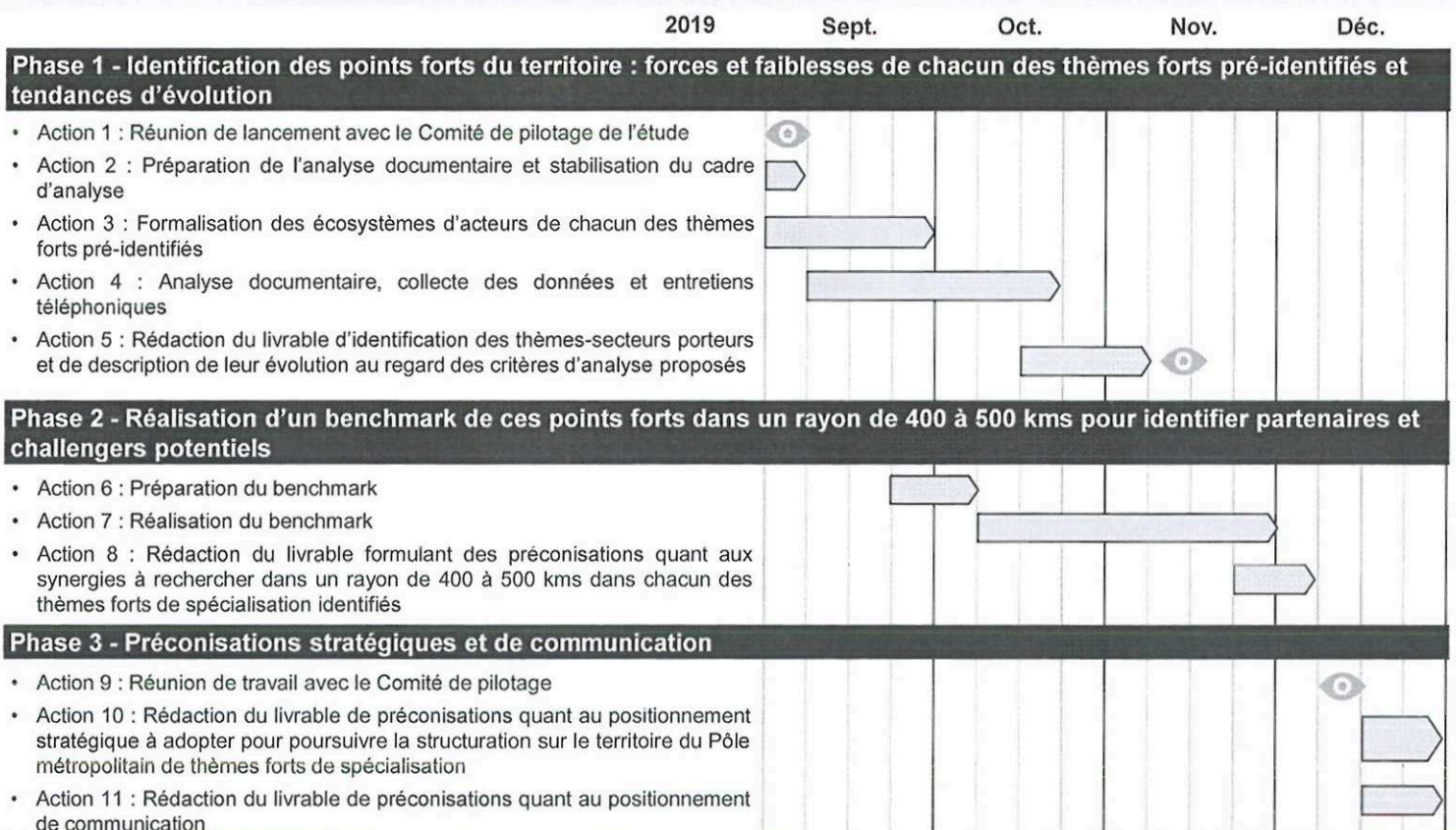
- Préparation de l'analyse documentaire
- Analyse documentaire sur 3 thèmes forts pré-identifiés (+ exploration d'1 à 2 thème fort non identifié)
- Préparation et conduite des entretiens sur les mêmes 3 thèmes forts pré-identifiés (+ exploration d'1 à 2 thème fort non identifié)
- Benchmark sur les mêmes 3 thèmes forts pré-identifiés (+ sur les thèmes forts initialement non identifiés mais retenus à l'issue de la phase 1)
- Production des livrables et rédaction des préconisations stratégiques et de communication

- Préparation de l'analyse documentaire
- Analyse documentaire sur les 4 thèmes forts pré-identifiés restants
- Préparation et conduite des entretiens sur les 4 thèmes forts pré-identifiés restants
- Benchmark sur les mêmes 4 thèmes forts pré-identifiés restants
- Production des livrables et rédaction des préconisations stratégiques et de communication



- I. Contexte
- II. Objectifs
- III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts
- IV. Démarche et principaux livrables
- V. Présentation et organisation de l'équipe
- VI. Planning et budget**
- VII. Annexes
 - CV des intervenants de l'équipe
 - Références détaillées

Une étude qui doit s'étendre sur 4 mois



Le budget de la mission est de 43 950 euros HT (frais compris) pour un total de 45,5 jours de mission

Intervenants	Associé CMI		Consultant senior CMI		Consultant senior CMI		Total Jours	Coût Total
	Tarif journalier Nbre de jours	1400 Prix	Tarif journalier Nbre de jours	900 Prix	Tarif journalier Nbre de jours	900 Prix		
Action 1 - Réunion de lancement avec le Comité de pilotage de l'étude	0,5	700 €	0,5	450 €	-	-	1,0	1 150 €
Phase 1 - Identification des points forts du territoire : forces et faiblesses de chacun des thèmes forts pré-identifiés	2,0	2 800 €	12,75	11 475 €	12,75	11 475 €	27,5	25 750 €
Action 2 - Préparation de l'analyse documentaire et stabilisation du cadre d'analyse	0,5	700 €	0,5	450 €	0,5	450 €	1,5	1 600 €
Action 3 - Formalisation des écosystèmes d'acteurs des thèmes forts pré-identifiés	0,25	350 €	2,5	2 250 €	2,5	2 250 €	5,3	4 850 €
Action 4.1 - Analyse documentaire et collecte des données	0,5	700 €	3,5	3 150 €	3,5	3 150 €	7,5	7 000 €
Action 4.2 - Entretiens téléphoniques	-	€	3,0	2 700 €	3,0	2 700 €	6,0	5 400 €
Action 5.1 - Rédaction du livrable d'identification des secteurs porteurs et de description de leur évolution au regard des critères d'analyse proposés	0,5	700 €	3,0	2 700 €	3,0	2 700 €	6,5	6 100 €
Action 5.2 - Réunion de restitution du livrable au Comité de pilotage (et éventuelles modifications)	0,25	350 €	0,25	225 €	0,25	225 €	0,8	800 €
Phase 2 - Réalisation d'un benchmark de ces points forts dans un rayon de 400 à 500 km pour identifier partenaires et challengers potentiels	1,5	2 100 €	4,75	4 275 €	4,75	4 275 €	11,0	10 650 €
Action 6 - Préparation du benchmark	-	€	0,5	450 €	0,5	450 €	1,0	900 €
Action 7.1 - Réalisation du benchmark : analyse documentaire	-	€	1,75	1 575 €	1,75	1 575 €	3,5	3 150 €
Action 7.2 - Réalisation du benchmark : entretiens téléphoniques avec acteurs clés régionaux et nationaux (4-5 entretiens) et experts sectoriels nationaux (20 entretiens)	0,5	700 €	1,5	1 350 €	1,5	1 350 €	3,5	3 400 €
Action 8 - Rédaction du livrable formulant des préconisations quant aux synergies à rechercher dans un rayon de 400 à 500 km dans chacun des thèmes forts de spécialisation identifiés	1,0	1 400 €	1,0	900 €	1,0	900 €	3,0	3 200 €
Phase 3 - Préconisations stratégiques et de communication	2,0	2 800 €	2,0	1 800 €	2,0	1 800 €	6,0	6 400 €
Action 9 - Réunion de travail avec le Comité de pilotage	0,5	700 €	0,5	450 €	0,5	450 €	1,5	1 600 €
Action 10 - Rédaction du livrable de préconisations quant au positionnement stratégique à adopter pour poursuivre la structuration sur le territoire du Pôle métropolitain de thèmes forts de spécialisation	1,0	1 400 €	1,0	900 €	1,0	900 €	3,0	3 200 €
Action 11 - Rédaction du livrable de préconisations quant au positionnement de communication	0,5	700 €	0,5	450 €	0,5	450 €	1,5	1 600 €
Total jours intervention	6,0		20,0		19,5		45,5	
Coût Total honoraires HT		8 400 €		18 000 €		17 550 €		43 950 €
Coût Total TTC								52 740 €



- I. Contexte
- II. Objectifs
- III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts
- IV. Démarche et principaux livrables
- V. Présentation et organisation de l'équipe
- VI. Planning et budget
- VII. Annexes**
 - **CV des intervenants de l'équipe**
 - Références détaillées

Philippe BASSOT - Associé CMI (1/3)



Philippe Bassot, Partner chez CMI, pilote depuis 15 ans des missions de conseil auprès des décideurs publics dans le domaine de l'innovation, du développement économique, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il a piloté de nombreuses missions dans le domaine de l'innovation. Il a réalisé les stratégies régionales d'innovation des régions Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Limousin et Picardie. Il a participé au montage de l'Agence de l'Innovation de la région Midi-Pyrénées et Champagne-Ardenne. Il est intervenu sur de nombreux sujets associés à l'innovation : le financement des entreprises innovantes (Bretagne, Saclay), les structures de transfert de technologies (Bretagne, Centre, Ile-de-France, Basse-Normandie), l'incubation (Saclay, Toulouse). Il a également travaillé à nombreuses reprises pour la DATAR (Bonnes pratiques sur les stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises, évaluation des pôles de compétitivité, grappes d'entreprises, valorisation des études sur l'enseignement supérieur,...)

Centres de compétences

- Stratégie publique de spécialisation, de développement économique local, d'innovation et de recherche
- Organisation des pôles d'excellence territoriaux et des écosystèmes d'innovation
- Évaluation des politiques publiques

Formation et langues

- Diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce ISG : Institut Supérieur de Gestion, Paris – Cycle Multinational : Paris, New York, Tokyo (Spé. Marketing et Communication)
- Langues : Anglais/Espagnol (lu écrit parlé) – Notions de Néerlandais

Sélection de quelques missions récentes

- **Politiques régionales de développement économique, d'innovation et de recherche**
 - Conseil Régional de Bretagne : Diagnostic stratégique de l'économie bretonne et élaboration du SRDE
 - Conseil Régional de Midi-Pyrénées : Redéfinition de la politique de soutien à l'innovation et du système d'aides aux entreprises dans le cadre du SRDE
 - Conseil Régional de Midi-Pyrénées : Evaluation à mi-parcours du SRDE et PRDF
 - Conseil Régional Midi-Pyrénées : AMO pour l'élaboration de la stratégie régionale d'innovation et rédaction du document cadre
 - Conseil Régional de PACA : Evaluation de la politique régionale en faveur des clusters associés à des dispositifs de soutien aux entreprises. Nouvelles orientations
 - Conseil Régional du Limousin et des Pays de la Loire : AMO sur la définition de la stratégie d'innovation et rédaction du document cadre

Philippe BASSOT - Associé CMI (2/3)

Sélection de quelques missions récentes (suite)

- **Politiques régionales de développement économique, d'innovation et de recherche (suite)**
 - Conseil Régional de Haute-Normandie : Evaluation des filières clés en région et des territoires fragilisés
 - Conseil Régional du Centre et de Basse-Normandie: Définition d'une politique d'intervention en matière de transfert de technologies
 - Conseil Régional Ile de France : Redéfinition d'une organisation des acteurs de l'innovation et du transfert de technologies
 - DATAR : Accompagnement pour l'analyse des déclinaisons opérationnelles des SRI et préconisations pour la construction des futures stratégies de spécialisation intelligente (S3)
 - DATAR : Identification de nouvelles filières interrégionales avec l'Ile de France sur l'Axe Seine
 - DATAR : Étude portant sur les conceptions de l'innovation et du développement durable dans les Programmes Opérationnels FEDER (PO) et les Contrats de Projets Etat-Régions (CPER) 2007-2013

- **Politiques métropolitaines de développement économique, d'innovation et de recherche**
 - Métropole Aix Marseille Provence : Séminaire stratégique sur la politique économique de la métropole : axes, outils, organisation
 - Association Team Henri Fabre : Définition du modèle économique de l'association et accompagnement sur la fusion avec le CARMA
 - ARII PACA et Mission Interministérielle pour la Métropole Aix Marseille Provence : Etude des fonctions d'accompagnement publiques / privées autour des grands projets métropolitains. Analyse des 7 projets structurants sur la métropole. Accompagnement spécifique sur les projets PICTO et Vallée de l'Energie
 - Marseille Innovation : Analyse du modèle économique et ambition pour un projet renouvelé
 - Toulouse Métropole : Accompagnement sur une candidature européenne Métropole Innovante
 - Communauté Urbaine de Strasbourg : Accompagnement au projet French Tech dans le cadre de l'appel à projet national
 - Nantes Métropole : Mission d'accompagnement concernant l'animation d'une démarche de réflexion sur les futures politiques publiques de développement économique et d'attractivité internationale de Nantes Métropole
 - Rennes Métropole : Accompagnement sur le soutien à la recherche en faveur des PME et des établissements académiques

Philippe BASSOT - Associé CMI (3/3)

• Enseignement supérieur et recherche :

- Université de Lille : Appui au renouvellement des 4 Labex présents sur le site
- Université Technologique de Compiègne : Accompagnement d'un dossier EUR sur la base d'un Labex (en cours)
- Université Paris Est (Université de Marne la Vallée, ESIEE, Ifsttar) et Ecole des Ponts et Chaussées : Dossier ISITE (accepté)
- Université de Montpellier Paul Valéry : Accompagnement sur un projet NCU (dossier accepté)
- Université de Pau et des Pays de l'Adour : Accompagnement de trois dossiers PIA (EUR et NCU) – Dossier NCU accepté
- Université de la Rochelle : Accompagnement de deux dossiers PIA3 (EUR et NCU) – Dossier NCU accepté
- Université de Haute Alsace : Accompagnement de deux dossiers PIA3 (EUR et NCU) – Dossier NCU accepté
- Université de Haute-Alsace : Accompagnement sur un dossier PIA Disrupt Campus (accepté)
- Université de Toulon : Accompagnement d'un dossier NCU (dossier accepté)
- Université de Paris Saclay : Accompagnement d'un dossier NCU
- Université de Toulouse : Appui à la candidature 3IA et au 2 AAP des EUR (en cours)
- Université de Pau et des Pays de l'Adour : Montage du dossier ISITE (accepté)
- Universités de Franche-Comté et Bourgogne : Accompagnement au dossier I-SITE du PIA2 (accepté)
- Université de Toulouse : Accompagnement à l'élaboration du dossier de SATT (66 M€) et du dossier IDEX (750 M€). Dossiers acceptés. Accompagnement à la mise en œuvre de l'IDEX et à l'autoévaluation. Accompagnement en cours pour la (re) soumission du dossier IDEX

Autres expériences professionnelles

- **Conseil Régional du Centre, Orléans**
 - Conseiller du Président de la Région
 - Directeur de l'antenne de la Région auprès des Communautés Européennes à Bruxelles
- **Commission Européenne** : participation à l'étude « Europe 2000+ » de la DG Région sur l'aménagement du territoire européen et la coopération interrégionale

Enseignement et publications

- Revue « Administration » : méthodologie d'évaluation des écosystèmes innovants (2010)
- Revue « Stratégies Industrielles » : l'intégration des PME dans les pôles de compétitivité (2008)
- Revue Française de Gestion : article sur « Le conseil en faveur des PME – Quelles stratégies d'intervention pour les pouvoirs publics ? » (2001)

Lucas VERDANT - Consultant senior chez CMI (1/2)



Diplômé d'un Master « Stratégies territoriales et urbaines » de Sciences Po Paris, Lucas Verdant a rejoint CMI en janvier 2017 et intervient plus particulièrement sur des missions Secteur Public.

Il intervient auprès des acteurs publics et parapublics (collectivités, pôles de compétitivités, universités, organismes de recherche et centres techniques) dans la définition et l'évaluation de leur stratégie de spécialisation intelligente, d'innovation territoriale et de développement économique.

Centres de compétences

- Stratégies publiques de spécialisation et de soutien à l'innovation, au développement économique local et à la compétitivité des territoires
- Ecosystèmes d'innovation
- Enseignement supérieur et recherche

Formation et langues

- Sciences Po Paris : Diplômé du Master Stratégies Territoriales et Urbaines de l'Ecole Urbaine
- Classe préparatoire littéraire au Lycée Louis-le-Grand
- Anglais : courant

Sélection de quelques missions récentes

- **Stratégies publiques de spécialisation et de soutien à l'innovation, au développement économique local et à la compétitivité des territoires**
 - **Métropole Rouen Normandie (2018-2019)** - AMO pour l'élaboration d'une réponse dans le cadre de l'APP du PIA « Territoires d'innovation » (projet retenu pour l'audition de juillet 2019). Dans ce cadre, appui spécifique sur l'action « Living Lab » : définition de l'offre de services et de la proposition de valeur ; construction du modèle économique et juridique ; business plan et modalités de déploiement.
 - **Métropole Rouen Normandie ; Communauté de l'agglomération havraise (2017)** - AMO pour l'élaboration de deux projets de territoire (sur les transports et la mobilité ; sur le Smart Port et la Smart City) dans le cadre de l'AMI du PIA « Territoire d'innovation de Grande Ambition » (les deux projets ont été lauréats) : diagnostic territorial, définition d'une stratégie d'innovation déclinée en actions innovantes ; définition des modalités d'implication des usagers aux différents niveaux du projet (identification des besoins ; co-conception et expérimentation des solutions, gouvernance etc.)
 - **Communauté d'agglomération du Grand Avignon (2018)** - Appui à la structuration d'une offre de services territorialisée et innovante d'appui aux entreprises de la naturalité : définition de l'offre territoriale, étude de la faisabilité technique et économique, formalisation des modèles fonctionnels, économiques et organisationnels de l'offre.
 - **Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU, 2017 - en cours)** : mise en œuvre d'une boîte à outils capitalisant sur la trentaine de projets d'innovation lauréats dans les quartiers de la politique de la ville (PIA « Ville durable et solidaire » et PIA « Territoires d'innovation ») ; accompagnement à la maturation des projets lauréats ANRU + avec appui à la définition de thématiques de spécialisation et d'innovation ; de pôles de compétences locaux

Lucas VERDANT - Consultant senior chez CMI (2/2)

Sélection de quelques missions récentes (suite)

• Ecosystèmes d'innovation :

- **Pôle de compétitivité Véhicule du Futur & ARIA PerfoEST (2017-2018)** - Appui à l'évolution de la stratégie et analyse de l'offre de services : construction de la feuille de route stratégique et technologique du pôle sur la filière automobile, transports terrestres et mobilité ; élaboration d'un modèle d'analyse « services / pénétration auprès des clients régionaux / recettes dégagées / ressources nécessaires » pour les activités de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA) PerfoEST
- **Pôle de compétitivité DREAM (2017)** – Analyse du marché des DAS du pôle et des possibilités d'élargissement au bénéfice de ses membres : construction d'un scénario documenté d'évolution des marchés du pôle, en vue du comité d'orientation stratégique, tenant compte : du positionnement et de l'identité du pôle ; de la vision des acteurs clés du pôle (équipe, bureau, Conseil Régional, entreprises clés...) ; des opportunités présentes sur le territoire en termes d'entreprises et de recherche ; de l'évolution des enjeux technologiques et économiques associés à la problématique de la gestion de l'eau au sens large et/ou de marchés cibles proches des domaines du pôle.
- **Pôle de compétitivité Terralia (2017)** – Préparation et animation d'un séminaire stratégique : Construction de plusieurs scénarios de développement du pôle ; réflexion sur l'évolution de l'offre de services du pôle : présentation générale de la segmentation des services, analyse des services payants et mise en perspective à travers une double analyse attractivité / faisabilité ; animation autour des axes de développement de l'offre de services ; réflexion et animation autour de plusieurs stratégies d'internationalisation et de partenariat pour le pôle.
- **Pôle de compétitivité EMC2 et IRT Jules Verne (2017)** - Accompagnement du pôle dans le cadre du déploiement d'une plateforme d'innovation collaborative (Ma Manufacture) : analyse de la proposition de valeur de la structure ; construction de l'offre de services ; construction d'un triptyque prestation / client / prix ; simulation de business plan par activité sur les trois premières années.
- **CRITT CBB Capbiotek et ID2Santé (2017)** - Accompagnement au rapprochement des CRITT CBB Capbiotek et ID2Santé : analyse de la faisabilité d'une convergence vers une ambition commune, de la compatibilité d'un positionnement stratégique commun ; animation d'une démarche collaborative visant à préfigurer la capacité des équipes et d'une partie des administrateurs à travailler ensemble.

• Enseignement supérieur et recherche:

- **Université de Pau (2018 - 2019)** - Appui au montage d'une plateforme instrumentale de services (UPPA Tech) regroupant l'ensemble des équipements expérimentaux en plateaux thématiques : appui à la formalisation de la proposition de valeur de la plateforme (prestation, différenciation par rapport à l'existant, marchés et clients prioritaires)
- **Fondation ISITE de l'Université Lille Nord-Europe (2018)** - Appui au renouvellement d'un LABEX dans le cadre du PIA : appui à la stratégie de rédaction du dossier ; Appui à la consolidation de la stratégie financière ; rédaction de l'annexe financière.
- **Centre de compétences transfrontalières NovaTris de l'Université Haute-Alsace (2017-2018)** - Appui à la définition d'une offre de services et à la formalisation de la proposition de valeur : définition et formalisation de l'offre de services et de sa proposition de valeur ; analyse concurrentielle et définition du périmètre géographique de déploiement ; définition d'un plan d'action organisationnel à court terme.

Alexandre DESANNAUX - Consultant senior chez CMI (1/2)



Diplômé d'un Master « Politiques Publiques » de Sciences Po Paris, Alexandre Désannaux a rejoint CMI en 2017 et intervient plus particulièrement sur des missions Secteur Public.

Il intervient auprès des acteurs publics et parapublics (collectivités, pôles de compétitivités, universités, organismes de recherche) dans la définition et l'évaluation de leur stratégie d'innovation et de développement économique.

Centres de compétences

- Stratégies publiques de spécialisation et de soutien à l'innovation, au développement économique local et à la compétitivité des territoires
- Enseignement supérieur et recherche
- Elaboration de projets stratégiques (dont PIA : RHU, EUR et Instituts Carnot)

Formation et langues

- Sciences Po Paris : Diplômé du Master « Politiques Publiques »
- Anglais / Espagnol : courant

Sélection de quelques missions récentes

- **Stratégies publiques de spécialisation et de soutien à l'innovation, au développement économique local et à la compétitivité des territoires**
 - **Région Grand Est (2019) - Appui à la mise en œuvre d'une Agence Régionale de l'Attractivité** : conduite d'entretiens auprès des agences de développement économique locales ; benchmark des agences régionales d'attractivité en France et analyse comparative de leur mode organisationnel, formulation de recommandations quant à la structure organisationnelle à adopter pour la nouvelle agence, accompagnement des cadres sur les volets logistique et RH en prévision de l'intégration de la nouvelle structure régionale d'attractivité au sein d'une agence d'innovation déjà existante.
 - **Technopôle de l'Arbois-Méditerranée ; Métropole Aix-Marseille-Provence (2019)** - Accompagnement dans le cadre d'un repositionnement stratégique : Diagnostic RH et organisationnel du technopôle ; conseil RH dans le cadre de montée en compétence des équipes du technopôle, accompagnement des équipes dans le contexte du passage à une nouvelle phase de développement du technopôle (conduite du changement) ; construction du plan stratégique à 5 ans ; recommandations juridiques relatives au changement de statut.

Alexandre DESANNAUX - Consultant senior chez CMI (2/2)

Sélection de quelques missions récentes (suite)

- Enseignement supérieur et recherche

- **Université Paris Est (UPE) ; I-SITE FUTURE (2019)** - Audit organisationnel et accompagnement RH auprès de l'équipe en charge du déploiement de l'I-SITE FUTURE : Audit organisationnel approfondi du fonctionnement de l'équipe, accompagnement RH du personnel, formulation de recommandations, analyse d'impacts, construction et déploiement du plan de conduite du changement.
- **Université de Nantes (2019)** - Accompagnement dans la réflexion et dans la structuration d'une stratégie de développement économique à l'échelle de l'université, de sa fondation et de sa filiale : analyse des comptes financiers et caractérisation des sources de revenus ; entretiens et benchmark sur l'état de l'art en matière d'offre de formation continue et de relation entreprise ; formulation de recommandations sur l'offre globale à destination des entreprises; optimisation des ressources propres collectées par l'Université et sa filiale.



- I. Contexte
- II. Objectifs
- III. Pourquoi choisir CMI : nos partis pris et nos atouts
- IV. Démarche et principaux livrables
- V. Présentation et organisation de l'équipe
- VI. Planning et budget
- VII. Annexes
 - CV des intervenants de l'équipe
 - **Références détaillées**

Références : une grande expérience des stratégies territoriales d'innovation et de spécialisation intelligente (1/4)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
CCIMP	Appui à la gestion du programme d'innovation Smart Port mis en place par les acteurs du territoire (métropole, CCIMP, GPMM, région). Appui à l'équipe projet et les comités sur la gestion du portefeuille projet, l'évolution stratégique du port du futur, élaboration de feuille de route sur des projets structurants	Nicolas Frachon. <i>Directeur de grands projets</i>	2019-2021
Conseil régional Grand Est	Appui à la définition d'une Agence Régionale d'Attractivité suite à la fusion des trois régions : benchmark des agences en France, entretiens auprès de 20 structures en région, formalisation de scénario et définition d'un scénario cible.	Nicolas Carboni <i>DGA économie, recherche, innovation et attractivité</i>	2019
Pole de Compétitivité IAR	Etude stratégique sur le développement de la filière Bioéconomie dans le Grand Est et ses leviers d'innovation et de spécialisation		2017-2018
Région Île-de-France	Evaluation de la politique régionale d'innovation en faveur des pôles de compétitivité : analyse de la performance de chaque pôle francilien (Medicen, Systematic, Moveo, Finance Innovation) au regard des politiques régionales, analyse de la cohérence de l'écosystème régionale en faveur des filières et technologies prioritaires. Recommandations pour une nouvelle politique régionale de soutien aux pôles	Julie Theisse <i>Chargée de mission Smart Industrie Région Île-de-France</i>	2018
Communauté d'Agglomération du Grand Avignon	Appui à la définition d'une stratégie territoriale d'innovation dans le domaine de la naturalité, en lien avec les acteurs de l'écosystème. Analyse des fonctions de soutien portés par les acteurs, propositions d'amélioration et de mutualisation, analyse de la faisabilité immobilière pour un écosystème sur le territoire. Plan d'actions	Laetitia Vinuesa <i>Directrice du développement économique</i>	2018
Métropole Aix-Marseille-Provence	Appui à la mise en œuvre de l'Agenda économique et d'innovation de la Métropole. Elaboration avec les équipes de la feuille de route prioritaires des projets ; évaluation financière du portefeuille de projets. Préparation à la première réunion du Comité Economique de la Métropole rassemblant les principaux acteurs socio-économiques	Jean-Philippe Hanff <i>DGA développement économique</i>	2017
ARII PACA	Mission d'accompagnement à l'élaboration d'un projet public / privé autour de l'innovation pour la Naturalité : investissement dans un projet immobilier, lieu, Totem, intégrant des start-ups et du partage de production entre industriels. Analyse stratégique du projet, accompagnement à la formalisation et à la définition des investissements. Présentation aux financeurs	Jean-Yves Longère <i>Directeur ARII PACA</i>	2017

Références : une grande expérience des stratégies territoriales d'innovation et de spécialisation intelligente (2/4)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Ardenne Métropole	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AAP du PIA « Territoire d'Innovation » (TI) dans le domaine de <i>l'industrie du futur et de l'autonomie énergétique</i> . Appui au chef de projet et définition de la stratégie d'innovation, gestion du projet dans son ensemble, rédaction du dossier, modèle économique...	Jean-Marc Roscigni DGS Ardenne Métropole	2018-2019
Communauté urbaine du Grand Reims	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AAP du PIA « Territoire d'Innovation » (TI) dans le domaine de la <i>bioéconomie</i> . Appui au chef de projet et définition de la stratégie d'innovation, gestion du projet dans son ensemble, rédaction du dossier, modèle économique...		2018-2019
Métropole Rouen Normandie	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AAP du PIA « Territoire d'Innovation » (TI) dans le domaine des <i>mobilités urbaines et péri-urbaines</i> . Appui au chef de projet et définition de la stratégie d'innovation, gestion du projet dans son ensemble, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier retenu pour l'audition de juillet 2019	Catherine Goniot DGA Département Espaces publics et mobilité durable	2018-2019
Dijon Métropole	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AAP du PIA « Territoire d'Innovation » (TI) dans le domaine de <i>l'agroécologie</i> . Appui au chef de projet et définition de la stratégie d'innovation, gestion du projet dans son ensemble, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier retenu pour l'audition de juillet 2019	Pascal Jegou Directeur du développement économique	2018-2019
Métropole du Grand Nancy	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AAP du PIA « Territoire d'Innovation » (TI) dans le domaine de la <i>sylviculture et des écosystèmes forestiers</i> . Appui au chef de projet et définition de la stratégie d'innovation, gestion du projet dans son ensemble, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier retenu pour l'audition de juillet 2019	Michel Moreau DGA Développement économique	2018-2019
Région Occitanie	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AAP du PIA « Territoire d'Innovation » (TI) dans le domaine de la <i>résilience territoriale</i> . Appui au chef de projet et définition de la stratégie d'innovation, gestion du projet dans son ensemble, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier retenu pour l'audition de juillet 2019		2018-2019
Dijon Métropole	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AMI du PIA « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA) dans le domaine de <i>l'agroécologie</i> . Appui au chef de projet, gestion du projet dans son ensemble, animation de séminaires de travail avec les acteurs / partenaires privés, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier lauréat de l'AMI.	Pascal Jegou Directeur du développement économique	2017

Références : une grande expérience des stratégies territoriales d'innovation et de spécialisation intelligente (3/4)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Métropole Rouen Normandie	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AMI du PIA « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA) dans le domaine des <i>mobilités urbaines et péri-urbaines</i> . Appui au chef de projet, gestion du projet dans son ensemble, animation de séminaires de travail avec les acteurs / partenaires privés, montage d'une action living lab, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier lauréat de l'AMI.	Catherine Goniot DGA Département Espaces publics et mobilité durable	2017
Métropole du Grand Nancy	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AMI du PIA « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA) dans le domaine de la <i>sylviculture et des écosystèmes forestiers</i> . Appui au chef de projet, gestion du projet dans son ensemble, animation de séminaires de travail avec les acteurs / partenaires privés, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier lauréat de l'AMI.	Michel Moreau DGA Développement économique	2017
Région Occitanie	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AMI du PIA « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA) dans le domaine de la <i>résilience littorale</i> . Appui au chef de projet, gestion du projet dans son ensemble, animation de séminaires de travail avec les acteurs / partenaires privés, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier lauréat de l'AMI.		2017
Le Havre Seine Métropole	Appui à l'élaboration d'un dossier en réponse à l'AMI du PIA « Territoire d'Innovation de Grande Ambition » (TIGA) dans le domaine du <i>Smart Port et de la Smart city</i> . Appui au chef de projet, gestion du projet dans son ensemble, animation de séminaires de travail avec les acteurs / partenaires privés, rédaction du dossier, modèle économique... Dossier lauréat de l'AMI.		2017
Conseil régional du Centre	Evaluation de la politique d'innovation de soutien à la recherche et au transfert de technologies	Jean-Louis Garcia Directeur Adjoint CR Centre	2016
Métropole Aix-Marseille	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du schéma d'innovation et de développement économique de développement métropolitain. Synthèse du diagnostic, animation de deux ateliers de 150 personnes avec le monde socio-économique, élaboration et rédaction du schéma	Jean-Philippe Hanff DGA développement économique	2016
Région Île-de-France	Etude sur le développement économique de l'Île de France : quel modèle d'innovation pour tirer parti des atouts du territoire francilien ?	Grégoire Charbaut Directeur de la Stratégie et des Territoires	2015-2016

Références : une grande expérience des stratégies territoriales d'innovation et de spécialisation intelligente (4/4)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Conseil régional du Limousin	Evaluation des dispositifs de soutien à l'innovation en région et proposition d'une nouvelle politique : diagnostic quantitatif sur l'impact des outils, animation de groupes de travail, vision prospective avec les élus, recommandations		2014
DATAR	Analyse des déclinaisons opérationnelles des stratégies régionales d'innovation (SRI) dans 8 régions françaises et préconisation pour la construction des futures stratégies de spécialisation intelligente (S3)	Xavier Drouet <i>Directeur de mission de l'ESRI et des territoires</i>	2013
Région PACA	Approche de la spécialisation intelligente dans le cadre de la construction du SRDE		2012
Région Bretagne	Diagnostic de la politique régionale d'innovation dans le cadre du CPER 2007-2013, analyse des acteurs concernés, et perspectives 2014-2020		2012-2013
Conseil Régional Midi-Pyrénées	AMO pour l'élaboration du Schéma régional d'innovation. Soutien à la définition des indicateurs de suivi et d'évaluation des politiques d'innovation en région dans le cadre du Schéma régional d'Innovation	Anne-Laure Charbonnier	2009
DRIRE Pays de la Loire	Evaluation des structures de valorisation de la recherche et des structures de transfert de technologies en région. AMO pour la rédaction de la SRI	Dominique Mailhot <i>Chef de Division DRIRE</i>	2008
Conseil Régional / DRIRE Limousin	AMO pour la région et de l'Etat pour la définition du SRI régional. Aide à la définition des indicateurs régionaux, montage des guides d'entretiens et questionnaires, animation de plusieurs groupes de travail	Isabelle Philipponet <i>Service Innovation</i>	2008
DRIRE Picardie	Mission de définition de la stratégie régionale en matière d'innovation dans l'optique de la préparation du programme opérationnel. Définition de 4 pôles prioritaires, configuration d'un dispositif de maturation technologique et d'une Agence Régionale de l'Innovation	Pierre Stussi	2007
Conseil Régional / DRIRE Auvergne	Aide à la définition de la stratégie régionale d'innovation. Diagnostic et recommandations sur la production, la diffusion et le transfert de connaissance	Franck Alcaraz <i>Direction de l'économie et de l'innovation</i>	2009
Région Picardie	Soutien à la définition de la stratégie régionale d'innovation - Elaboration d'un plan d'actions opérationnelles dans le cadre des PO – Benchmark européen – Elaboration d'une Agence pour l'innovation dans le cadre de la gouvernance partagée	Parc d'Innovation 67400 ILLKIRCH	2006-2007

Références : une bonne connaissance des régions Picardie et Hauts-de-France et de leurs enjeux territoriaux, notamment en matière d'innovation (1/2)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Université de Lille	Appui aux quatre Labex de l'Université Paris Est dans l'élaboration d'un nouveau dossier de candidature dans le cadre des PIA		2018
Pôle de Compétitivité IAR	Etude stratégique sur le développement de la filière Bioéconomie dans le Grand Est		2017-2018
Université de Technologie de Compiègne	Mission d'accompagnement à la soumission d'un dossier d'Ecole Universitaire de Recherche dans le cadre des PIA 3. Accompagnement du chef de projet et de son équipe dans la rédaction progressive du dossier. Propositions de benchmark, bonnes pratiques, modélisation financière du projet, Co-rédaction	Ali Chara <i>Directeur du Labex.</i>	2017
Pôle I-trans	Accompagnement sur un exercice d'autoévaluation des réalisations effectuées par le Pôle dans le cadre du contrat de performance 2013-2018 et dans le cadre de l'évaluation nationale à mi-parcours	Paul Terrien <i>Directeur du Pôle</i>	2016
Amiens Métropole	Marché d'études de programmation pour la création d'un complexe dédié aux entreprises de santé : Dimensionnement d'un bâtiment d'accueil dans le domaine de la e-santé. Identification des cibles potentielles qui pourraient s'installer sur les lieux. Benchmark d'autres lieux en France. Proposition de scénarios pour le dimensionnement des locaux	François-Xavier Level <i>Délégué au Pacte pour l'Emploi et l'Innovation</i>	2016
Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais	Mise en œuvre des recommandations de l'évaluation du recours à la procédure d'appel à projets	Jean-Pierre Lorrenz <i>Directeur du DD, de la prospective et de l'évaluation</i>	2015-2016
Eurasanté	Accompagnement au montage de projet « Recherche Hospitalo-Universitaire en santé » (RHU) dans le cadre de l'appel à projet ANR, Investissements d'Avenir, (édition 2015-2016) sur le bien-être péri-natal	Sabeena Kalla <i>Directrice Scientifique et de l'Evaluation d'Eurasanté</i>	2015-2016
Eurasanté	Etude d'opportunité pour la construction d'un centre de protonthérapie à Lille	Sabeena Kalla <i>Directrice Scientifique et de l'Evaluation d'Eurasanté</i>	2015
Région Nord-Pas-de-Calais	Evaluation des dispositifs d'appel à projet mis en place par le conseil régional sur l'ensemble de ces domaines d'actions (toutes les directions). Analyse des études de cas et des coûts associés au processus.	Jean-Pierre Lorrenz <i>Directeur du DD, de la prospective et de l'évaluation</i>	2014

Références : une bonne connaissance des régions Picardie et Hauts-de-France et de leurs enjeux territoriaux, notamment en matière d'innovation (2/2)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Communauté urbaine de Dunkerque	Réalisation d'une étude de préfiguration pour le déploiement du site d'Excellence EURAENERGIE sur le Dunkerquois : définition du positionnement stratégique thématique et fonctionnel (contenu de l'offre de services, organisation...), recommandation pour la structuration juridique et la gouvernance, planification de sa mise en œuvre	Karim Taleb	2014
Université de Technologie de Compiègne	Accompagnement au déploiement de la stratégie du Labex. Montage des partenariats avec les industriels	Ali Chara Directeur du Labex.	2014
Pôle de compétitivité Matikem	Accompagnement à la rédaction du contrat de performance Phase 3.0 des pôles : Positionnement marchés, défis technologiques et non technologiques, formalisation de l'offre de services, animations de groupes de travail et entretiens, rédaction.	Olivier Varlet Directeur du pôle	2013-2014
Pôle de compétitivité I-Trans	Accompagnement à la rédaction du contrat de performance Phase 3.0 des pôles : Positionnement marchés, défis technologiques et non technologiques, formalisation de l'offre de services, animations de groupes de travail et entretiens, rédaction.	Paul Terrien Directeur du Pôle	2012-2013
Université de Technologie de Compiègne	Définition de la stratégie de valorisation et de partenariats du Labex MS2T. 1. Analyser la filière technologique MS2T (marchés, enjeux, concurrents, FCS,...), préciser le positionnement stratégique du LABEX MS2T et élaborer sa Roadmap technologique. 2. Envisager une stratégie de valorisation et partenariat pour le LABEX compatibles avec son écosystème de valorisation (Fondation UTC pour l'Innovation, Centre d'Innovation, SATT, Pôles de Compétitivité, OSEO,...). 3. Prospecter les principaux industriels potentiellement concernés et « tester » leur intérêt pour participer aux dispositifs envisagés.	Ali Chara Directeur du Labex.	2012
DRIRE Picardie	Mission de définition de la stratégie régionale en matière d'innovation dans l'optique de la préparation du programme opérationnel. Définition de 4 pôles prioritaires, configuration d'un dispositif de maturation technologique et d'une Agence Régionale de l'Innovation	Pierre Stussi	2007
Région Picardie	Soutien à la définition de la stratégie régionale d'innovation - Elaboration d'un plan d'actions opérationnelles dans le cadre des PO – Benchmark européen – Elaboration d'une Agence pour l'innovation dans le cadre de la gouvernance partagée	Parc d'Innovation 67400 ILLKIRCH	2006-2007

Références : une expertise au plus haut niveau sur les politiques du soutien à l'innovation, la compétitivité et la recherche (1/2)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
BPI	Evaluation de l'impact et de l'efficacité du programme PSPC : entretiens auprès des 28 chefs de file entreprises bénéficiaires du programme entre 2011 et 2014. Entretiens auprès des acteurs académiques, entretiens auprès des instructeurs, analyse contrefactuelle, recommandations	Alexandre Lekinna Service évaluation BPI	2019
DGE	Accord-cadre pour la réalisation de prestations de missions d'assistance, d'appui, de conseil et d'expertises à caractère stratégique pour la DGE		2016
SGMAP et Ministère de la Fonction Publique	Accompagnement à l'élaboration d'un rapport public porté par le maire adjoint de Lille sur l'innovation territoriale : étude de cas en France, ateliers de travail avec des experts, animation d'un comité de concertation de haut niveau, définition du concept d'innovation territoriale, leviers principaux, recommandations pour l'action publique	Ariane Cronel Directrice de projet « Appui aux administrations » SGMAP	2016
DATAR	Mission de définition des pratiques d'innovation en milieu à faible densité. Définition d'une grille d'analyse croisant type d'innovation et type de territoire. Analyse de 15 études de cas sur le terrain pour détecter les facteurs d'innovation spécifiques aux territoires à faible densité. Entretiens experts et groupes de travail. Propositions de politiques d'intervention au niveau local et régionale pour une meilleure prise en compte de ces territoires dans les politiques de soutien à l'innovation.	Xavier Drouet Responsable Innovation à la DATAR	2014
DATAR	Analyse comparée de 8 régions sur l'état d'avancement et les bonnes pratiques en matière de définition de la S3 : définition des écarts entre la SRI et la S3, entretiens avec les régions et les ministères. Elaboration de recommandations sur les facteurs clés de succès dans le cadre d'une démarche S3. Co-animation d'un colloque national avec la DATAR	Xavier Drouet Responsable Innovation à la DATAR	2013
Ministère de l'Economie (DGCIS)	Elaboration d'un guide des pratiques remarquables en matière d'accompagnement des PME dans les pôles de compétitivité sur les champs du développement international, financier, accès aux marchés et RH/compétences. Interviews de plus de 30 pôles, animation d'un comité de pilotage élargi. Rédaction d'un guide et de trente fiches détaillées.	Aurélié Faitot Chef du Bureau de La politique des pôles - DGCIS	2013

Références : une expertise au plus haut niveau sur les politiques du soutien à l'innovation, la compétitivité et la recherche (2/2)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)	Elaboration d'une grille de comparaison en vue de la mise en perspective du programme « Investissements d'avenir » dans un contexte international. Benchmark de plusieurs politiques d'initiatives d'excellence. Propositions d'une grille de comparaison	Raymond Pamphile <i>Secrétaire du Haut Conseil à la Science et la Technologie</i>	2011
Commission Européenne	Mission d'analyse des coûts de R&D et de leurs impacts sur les stratégies d'entreprises		2009
DIACT	Evaluation de la politique nationale et des 71 Pôles de compétitivité	Mme Barthet M. Peguy	2007-2009
DIACT	DIACT (2009-2010) : Assistance à maîtrise d'Ouvrage pour l'animation d'une réflexion nationale sur le thème « Territoires et Innovation »	Alain Moulet <i>Conseiller du Délégué Général</i>	2009-2010
DIACT	Étude portant sur les conceptions de l'innovation et du développement durable dans les Programmes Opérationnels FEDER (PO) et les Contrats de Projets Etat-Régions (CPER) 2007-2013 (en partenariat avec Edater)		2008-2009

Références : une expertise nationale sur les politiques de business clusters et les sociétés de co-développement

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Métropole Aix Marseille Provence	Appui au positionnement stratégique du Technopole de l'Arbois et à la définition d'une organisation et d'un statut juridique adaptés : analyse sectorielle des cleantechs, entretiens terrains, benchmarks, groupes de travail et recommandations	Frédéric Guilleux <i>Directeur du Technopole de l'Arbois</i>	2019
Pôles de compétitivité	Appui à l'élaboration d'un dossier de candidature pôle de compétitivité dans le cadre de la phase 4 de la politique nationale. 7 pôles accompagnés : Mer, Véhicule du futur, Mov'eo, Finance Innovation, Terralia-Pass, Alpha RL		2018
ARII PACA	Mission d'accompagnement à l'élaboration d'un accélérateur public / privé pour accompagner les jeunes entreprises en croissance dans le domaine de la naturalité. Définition des fonctions de l'accélérateur, modèle économique et business plan. Partenariats privés	Jean-Yves Longère <i>Directeur ARII PACA</i>	2016
Agence Régionale de l'Innovation PACA	Accompagnement à l'élaboration d'un modèle économique pour un projet structurant dans le domaine des matériaux et procédés en PACA positionné sur les filières aéronautiques et mécaniques (Projet Henri Fabre). Analyse de l'offre technologique des moyens et plateformes disponibles, stabilisation d'une offre de service, modèle économique et business plan	Stéphane Magana <i>Directeur de l'Association Henri Fabre</i>	2015-2016
Association AGRONOV	Accompagnement à la définition stratégique du technopole AGRONOV en lien avec les acteurs de la recherche (INRA), les collectivités locales et les pôles de compétitivité. Positionnement thématique, définition des actions et accompagnement au montage des 1er projets	Géraldine Harly <i>Directrice</i>	2015

Références : une forte expertise dans le domaine des politiques d'excellence et du soutien à l'enseignement Supérieur et Recherche (1/2)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Université Paris Est Marne la Vallée et IFSTTA	Appui au montage d'un Institut européen des Hautes Etudes pour la ville Durable en lien avec 4 partenaires académiques en Europe. Analyse concurrentielle et positionnement stratégique de l'offre		2019
Université de Savoie Mont-Blanc	Appui à l'élaboration d'un dossier d'Université Européenne de Recherche dans le cadre du PIA, en partenariat avec plusieurs autres universités françaises et européennes		2018-2019
Universités Compiègne, Troyes, Toulon, Toulouse, Montpellier, La Rochelle, Tours	Appui au montage de dossiers d'Ecole universitaire de recherche (EUR) dans le cadre du Programme des investissements d'avenir (niveau master-doctorat)		2019
Conseil régional Pays de la Loire	Appui pour le dispositif <i>Connect Talent</i>		2018
Universités : Pau, Haute-Alsace, Saclay, Montpellier, Paris Est, Poitiers, La Rochelle, Strasbourg	Appui au montage de dossiers Nouveaux cursus à l'université (NCU) dans le cadre du programme des investissements d'avenir (niveau licence)		2017
AMIES (Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société)	Réalisation d'une étude sur l'impact socio-économique des mathématiques : Objectiver la contribution actuelle et potentielle des mathématiques au développement industriel et à l'innovation; comprendre les mécanismes de valorisation/diffusion des compétences; identifier les leviers / voies d'accélération de ces impacts ; émettre des recommandations	Stéphane Cordier Directeur de l'AMIES	2014

Références : une forte expertise dans le domaine des politiques d'excellence et du soutien à l'enseignement Supérieur et Recherche (2/2)

Nom du client	Descriptif du projet	Contact client	Période de réalisation
Conseil Régional Nord Pas-de-Calais	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche		2011
Conseil Régional Aquitaine	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la technologie		2011
Université de Caen-Basse Normandie et Ecole de Management de Normandie	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'un rapprochement stratégique : aspects stratégiques et organisationnels	Josette Travert , Présidente de l'Université de Caen Basse Normandie, Jean-Guy Bernard , Directeur de l'EM Normandie	2011
ESIEE / Chambre de Commerce & d'Industrie de Paris	Accompagnement au projet de rapprochement entre l'ESIEE Engineering et l'ESIEE Management. Animation de séminaires stratégiques et co-rédaction du dossier de présentation à la Commission des Titres Ingénieurs (CIT)	Dominique Perrin Directeur ESIEE Paris	2011
Institut Télécom & Groupe des Ecoles des Mines	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet de rapprochement des Ecoles des Mines et de l'Institut Télécom pour la création de l'Institut Mines-Télécom	Jocelyne Soussan-Coantic Directrice de la Stratégie et des Affaires Financières, Institut Télécom	2011
Fondation de Coopération Scientifique du Campus Paris-Saclay	Accompagnement à la formalisation du dossier IDEX Paris Saclay	Dominique Vernay Président de la FCS	2011
Conseil Régional de Bourgogne	Evaluation du potentiel de recherche de la région et recommandation pour une politique d'intervention du Conseil Régional : entretiens avec les principaux laboratoires régionaux, groupes de travail, benchmark et définition de fiche actions	Géraldine Harly Directrice ESR	2008



cmi

DÉNOUER LES PROBLÉMATIQUES COMPLEXES EST UN ART

CMI • 80 Rue Gallieni • 92773 Boulogne-Billancourt Cedex
tél : +33 (0)1 47 12 53 00 • fax : +33 (0)1 47 12 53 49
www.cmi-strategies.com

CMI est certifié ISO 9001

POLE METROPOLITAIN DE L'OISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2018-10

L'an deux mille dix-huit, le 16 octobre à dix-neuf heures, le comité syndical du pôle métropolitain dûment convoqué, s'est réuni au siège de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude Villemain ;

Étaient présents : Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Madame Sophie LEHNER, Madame Caroline CAYEUX, Monsieur Jean-Marie JULLIEN (suppléant de Monsieur Gérard HEDIN), Monsieur Dominique DEVIILLERS, Monsieur Michel FOUBERT (suppléant de Monsieur Philippe MARINI),

Madame Caroline CAYEUX a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de présents : 6

Nombre de votants : 6

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

LE 26 OCT. 2018



PRESTATION DE CONSEIL EN STRATEGIE ET COMMUNICATION & ORGANISATION D'UN EVENEMENTIEL- DEMANDE DE SUBVENTION

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Oise en date 10 janvier 2018 portant création du Pôle Métropolitain de l'Oise,

Vu la délibération du Conseil régional des Hauts-de-France du 8 juillet 2016 portant soutien à l'ingénierie au service de l'aménagement et de l'équilibre des territoires 2016-2021,

Considérant que :

Le pôle métropolitain de l'Oise a pour mission de coordonner des actions destinées à accompagner les mutations industrielles, offrir un environnement favorable aux entreprises et à leurs salariés, soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières et valoriser l'image de territoire d'innovation et d'industrie.

Afin de promouvoir la création d'emplois, l'implantation d'entreprises innovantes et la création de valeurs, il convient de renforcer le lien entre le PMO, les entreprises et l'enseignement supérieur, et d'améliorer l'attractivité du territoire par l'émergence de démarches durables et intelligentes.

Le pôle métropolitain de l'Oise souhaite préciser son positionnement stratégique et de communication en affichant ses domaines d'excellence pour les développer et les rendre très attractifs.

Il est proposé de mener une étude dont l'objectif serait d'identifier une ou plusieurs thématiques, que le territoire pourrait mettre en avant comme spécialité(s) et ainsi :

- disposer de données concrètes et d'une analyse sur les points forts de son territoire en recherche, formation et activité économique,
- identifier les partenaires et les challengers potentiels dans un rayon de 400 km sur les pôles de compétences existants ou en projet,
- obtenir des préconisations quant à son positionnement stratégique et de communication.

Cette étude serait suivie par la création d'un évènement permettant de promouvoir l'identité « R&D » du PMO, en affirmant sa volonté de développement économique par l'innovation. Ledit évènement pourrait à voir lieu mi-2019.

Le budget prévisionnel étude et évènement est de 60 000€ TTC maximum, le détail de la prestation souhaitée est consigné dans le cahier des charges annexé au présent rapport.

Une consultation sera lancée dans le mois d'octobre 2018.

Dans le cadre de la délibération du conseil régional des Hauts-de-France du 8 juillet 2016 concernant le soutien à l'ingénierie au service de l'aménagement et de l'équilibre des

territoires 2016-2021, le pôle métropolitain de l'Oise souhaite déposer un dossier de demande de subvention pour cette étude et pour l'évènementiel, au taux maximum autorisé.

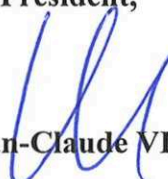
Il est proposé au comité syndical :

- D'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France au titre de l'ingénierie, au taux maximum
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le rapport ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Claude VILLEMMAIN

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 26 OCT. 2018

